

Plan de prévention et de gestion des déchets de la Guyane

Filières « Emballages Ménagers » et « Papiers Graphiques »



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

01

**Etat des lieux
en hexagone**

02

**Etat des lieux
en Guyane**

03

Plan d'actions

04

**Echéancier
prévisionnel de
mise en œuvre**

05

**Les indicateurs
et projection
tonnages à
2025**

06

**Focus sur les
pourvois**

01



Etat des lieux en hexagone

Les grandes étapes-clés de la collecte sélective

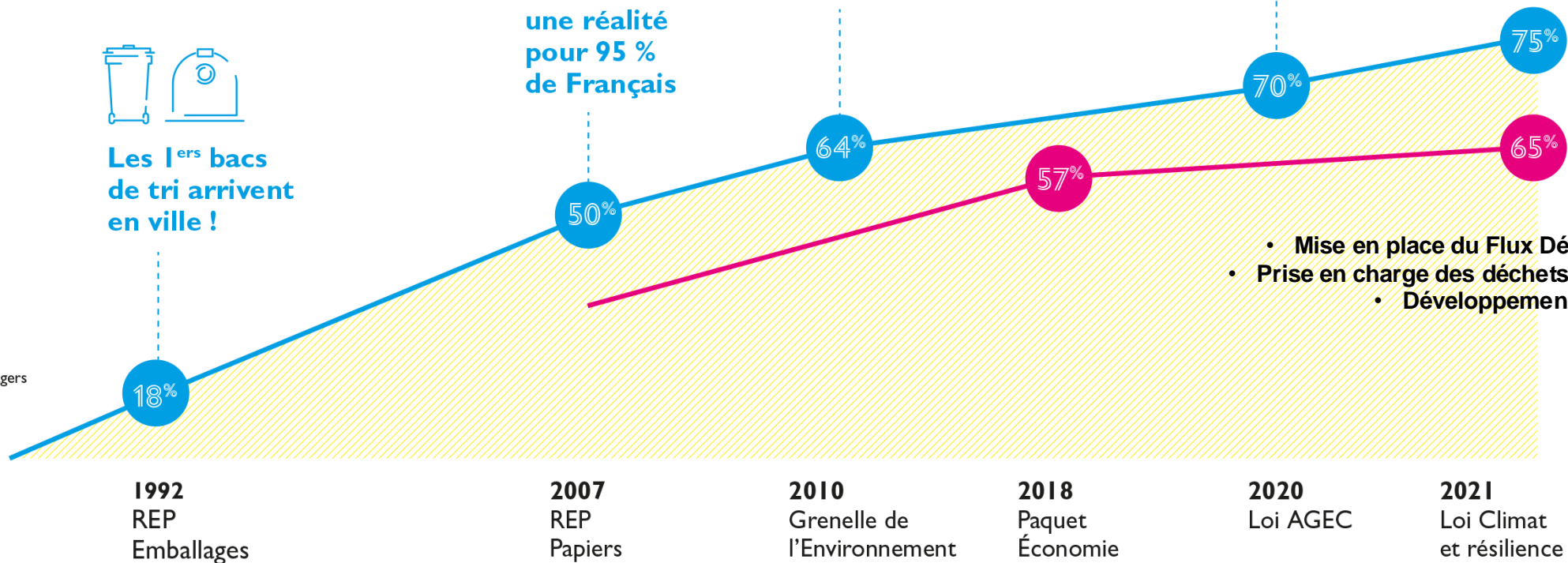
Le verre est le 1er matériau recyclé
Mise en place de la collecte sélective
et des 1^{er} filières de recyclage
(bouteilles & flacons PVC puis PET/PEHD)



Les 1^{ers} bacs
de tri arrivent
en ville !

taux de recyclage
des emballages ménagers

taux de recyclage
des papiers



98 % des Français en ECT début 2023
**Adaptation du dispositif de tri
à la consommation nomade**
(hors-foyer, zones urbaines)

Le bac de tri
s'adapte aux
nouveaux modes
de consommation

Le tri devient plus simple et
la collecte plus innovante

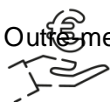


L'extension des
consignes de tri
commence



La collecte
sélective :
une réalité
pour 95 %
de Français

- Mise en place du Flux Développement
- Prise en charge des déchets abandonnés
- Développement du réemploi



Le résultat de ces 30 ans de mobilisation ?

89 %

de trieurs parmi les Français,
dont 51 % systématiquement
(soit une moyenne de 54 kg d'emballages
et 15 kg de papiers triés / an / habitant)



72 %

de taux de recyclage
des emballages ménagers



62 %

de taux de recyclage
des papiers

3,8 M

de tonnes d'emballages
ménagers recyclées

1 M

de tonnes
de papiers recyclées

Présentations des modes de collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques (DOM inclus)

Répartition nationale des schémas de collecte

Type de schéma	Pourcentage (nombre d'habitants)
Multimatériaux	73% (49 millions)
Fibreux/Non-fibreux	6% (4 millions)
Emballages/Papiers	16% (10 millions)
Autres schémas	5% (4 millions)
Non desservi	0% (0,03 millions)

Part des modes de collecte par matériaux (%population desservie/population communale)

Mode de collecte	Emballages légers ¹	Verre	Papiers
Porte-à-porte	75%	16%	65%
Apport volontaire	32%	94%	46%
Point de regroupement	6%	1%	5%

¹ Par convention c'est le matériau plastique qui est pris en compte pour les indicateurs des emballages légers

Source : Descriptif de collecte 2022

(1) Par convention c'est le matériau plastique qui est pris en compte pour les indicateurs des emballages légers.

Focus sur les fréquences de collecte et dotation de bornes (DOM inclus)

Fréquence de collecte en porte-à-porte des emballages ménagers

	Emballages légers ¹	Verre
Fréquence	0,92	0,74

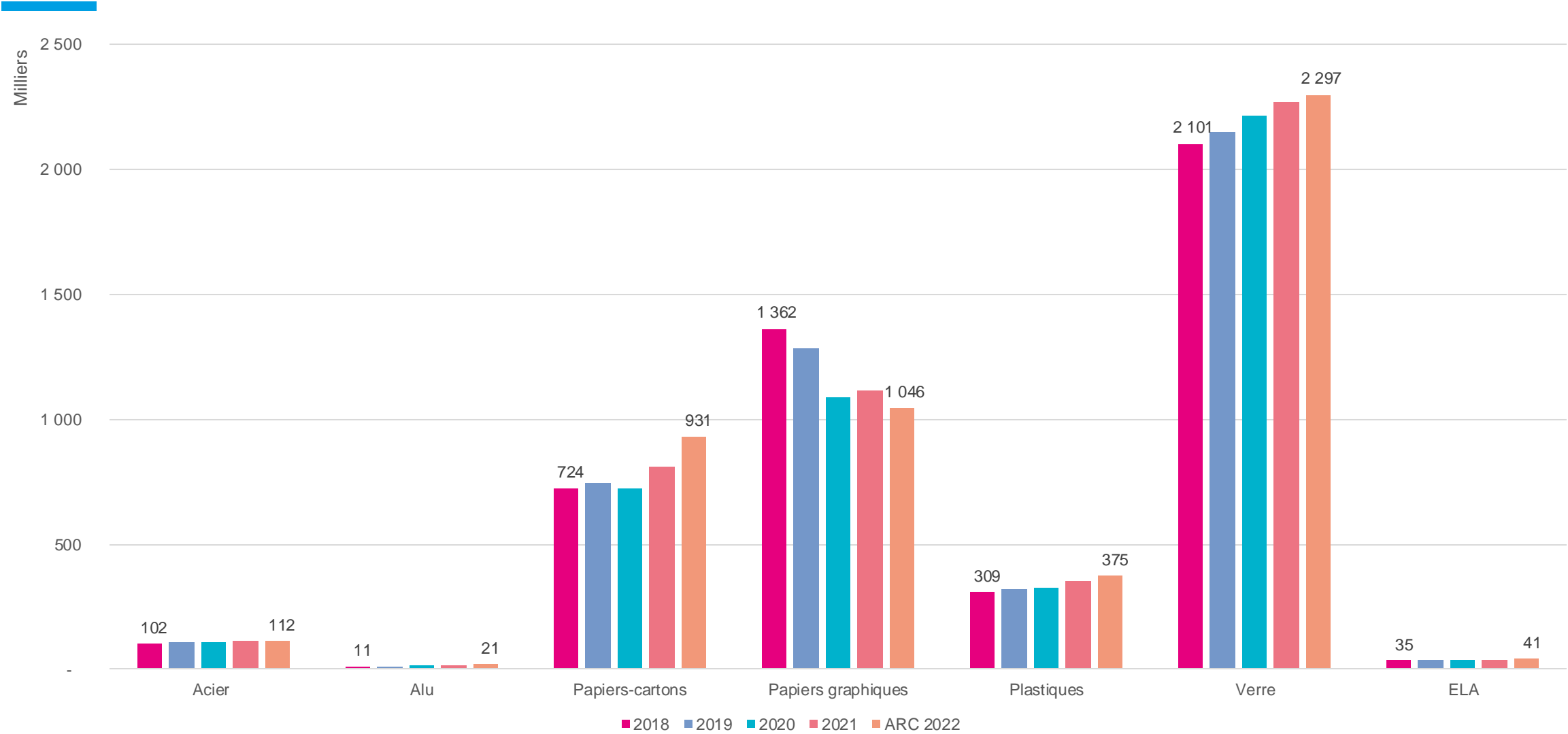
¹ Par convention c'est le matériau plastique qui est pris en compte pour les indicateurs des emballages légers

Dotation moyenne des bornes à verre par milieu quand n'y a pas de double service (donnée de référence à prendre en compte)

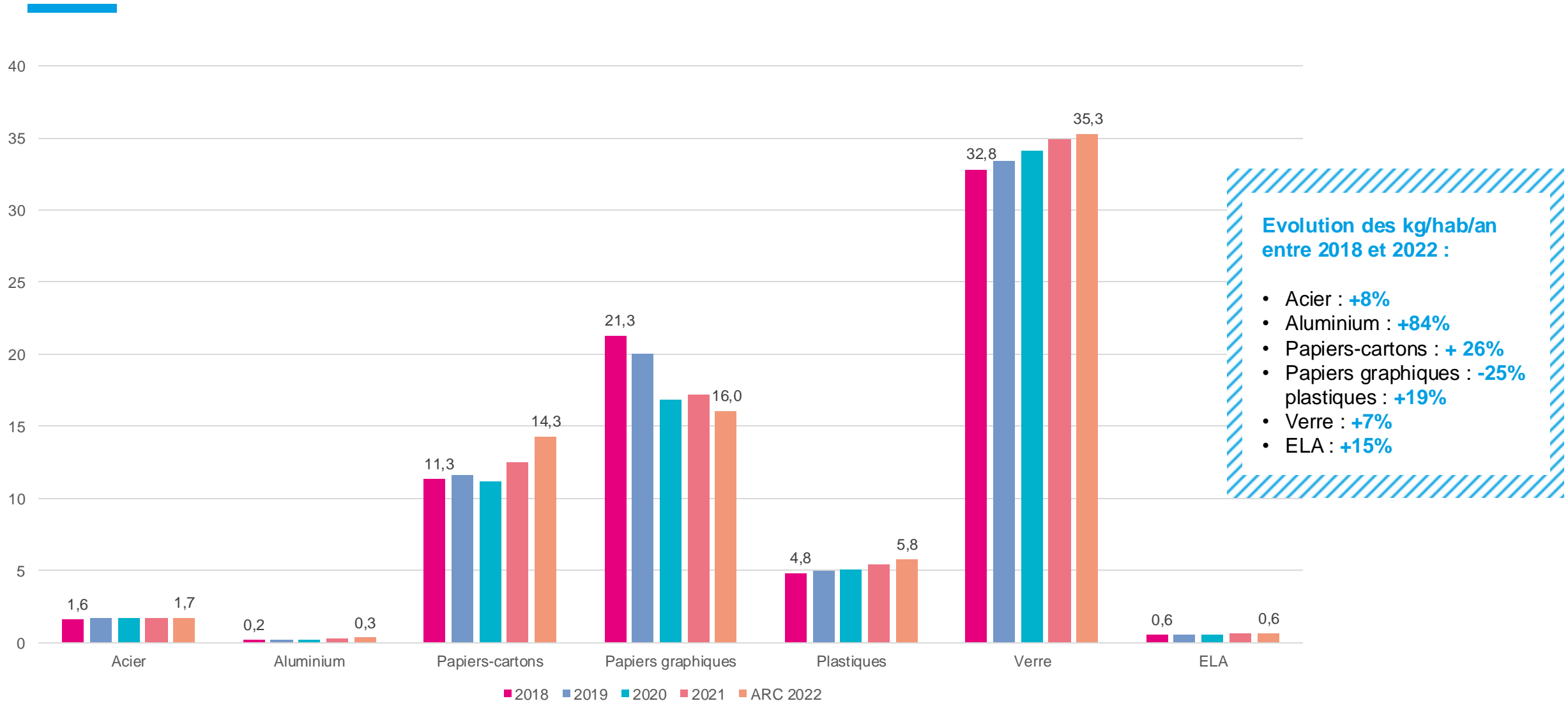
	Urbain dense	Urbain	Mixte urbain	Mixte rural	Rural	Moyenne nationale
Dotation (hab/borne)	532	376	303	249	170	271

Source : Descriptif de collecte 2022












Evolution des tonnages recyclés de 2018 à 2022 (ktonnes) - Hexagone



Evolution des kg/hab/an recyclés de 2018 à 2022 - Hexagone

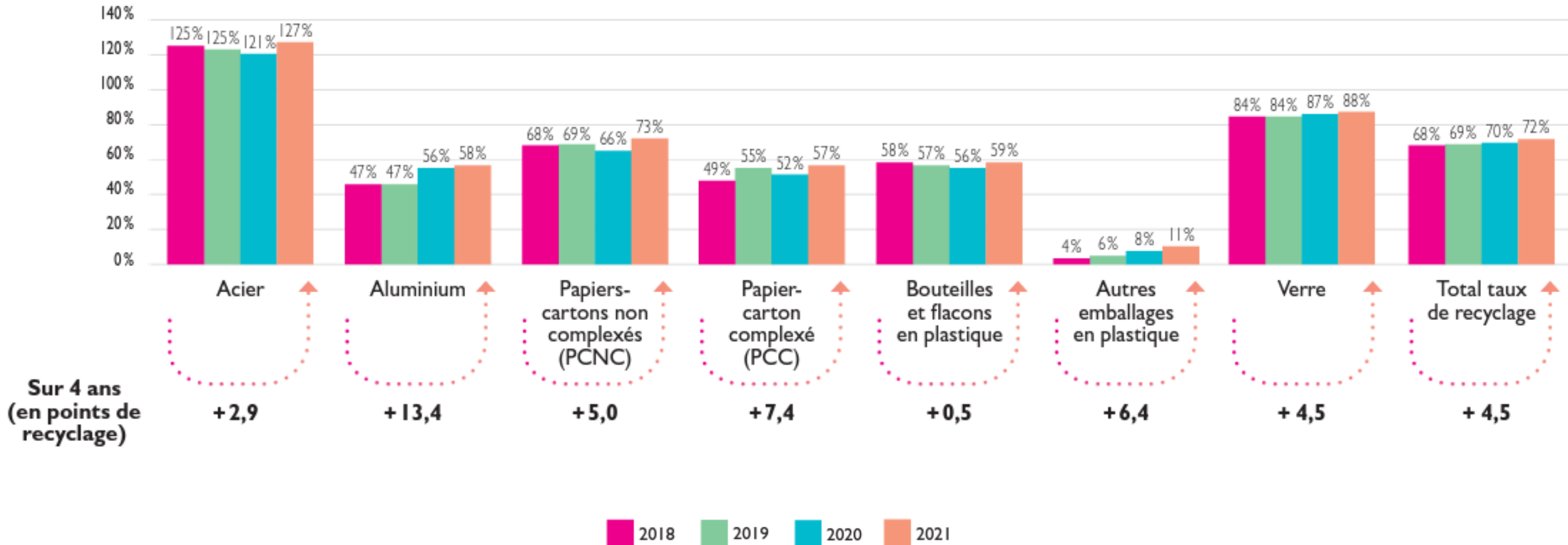


En matière de recyclage, des marches à franchir pour certains matériaux avec des enjeux d'éco-conception & de recyclage, de collecte et de tri

		Taux de recyclage 2021 (données ARC 2021)		Objectifs de taux de recyclage			
		Hors décotes	Avec décotes	2025	2030		
	Cartons	72%	66%		75%	85%	Pour les cartons les objectifs européens sont encore éloignés mais restent accessibles.
	Plastiques	30%	23%		50%	55%	
	Alu	58%	34%		50%	60%	
	Acier	100%+	82%		70%	80%	Pour le verre et l'acier , les objectifs européens 2030 sont d'ores et déjà atteints
	Verre	88%	85%		70%	75%	
Tous emballages		72%	66%		65%	70%	

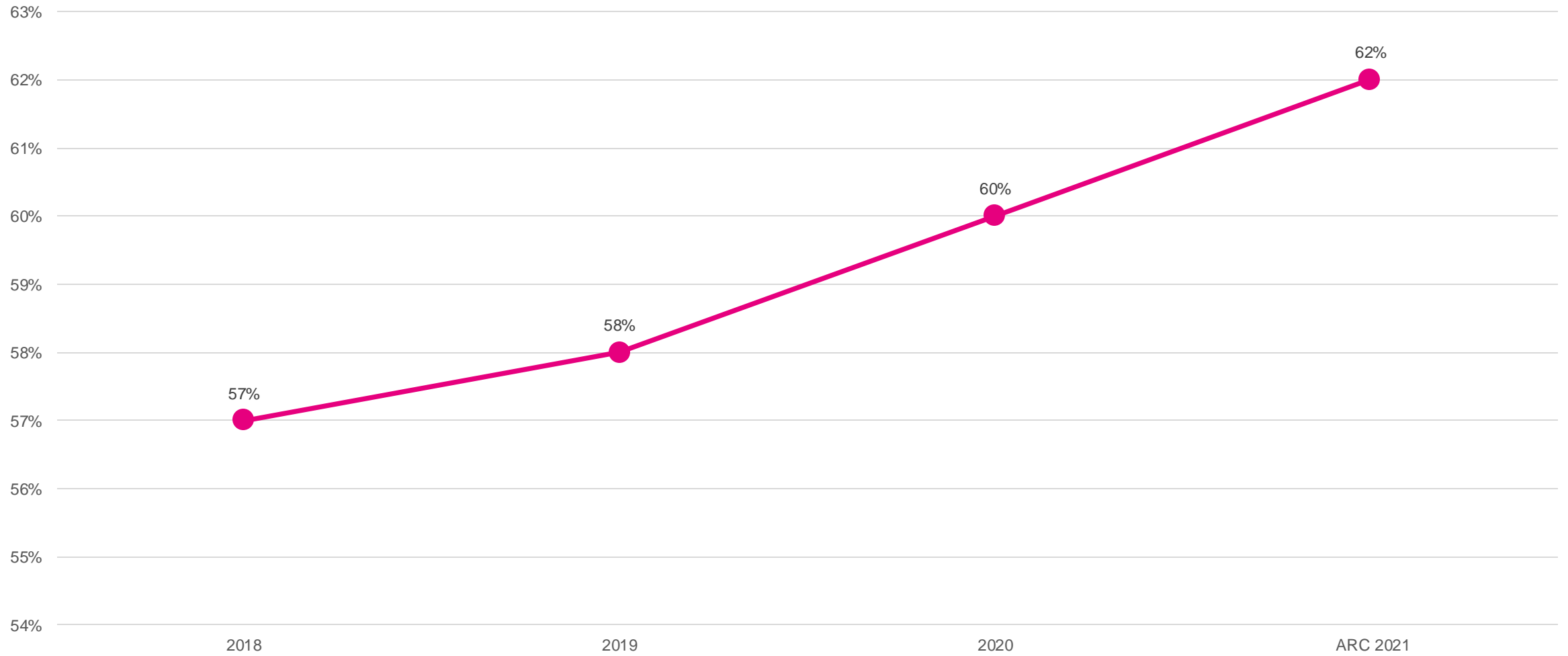
Même si le taux de recyclage global semble atteignable, les objectifs par matériau sont très ambitieux

Evolution des taux de recyclage nationaux des emballages ménagers entre 2018 et 2021 (ancienne méthodologie)



Source : « Quel dispositif à horizon 2030 ? » - CITEO

Evolution du taux de recyclage national des papiers graphiques entre 2018 et 2021 (ancienne méthodologie)



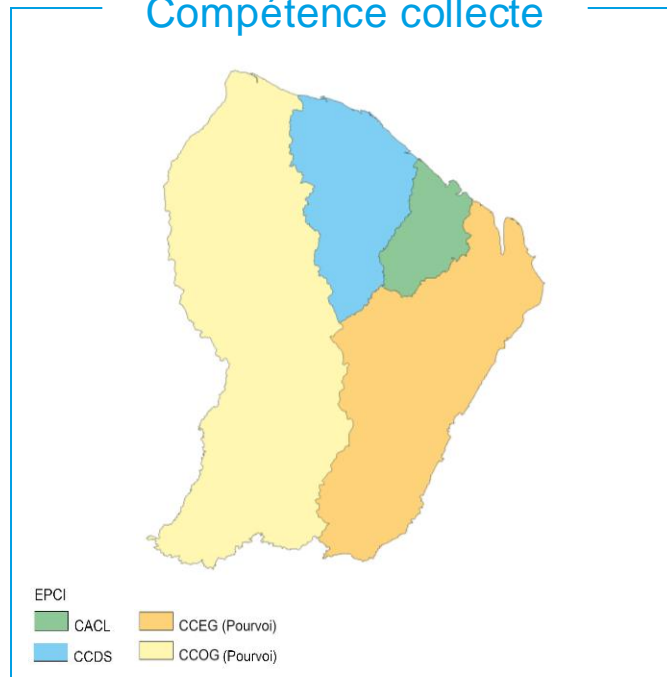
Source : Rapport d'activité CITEO 2021/2022

02

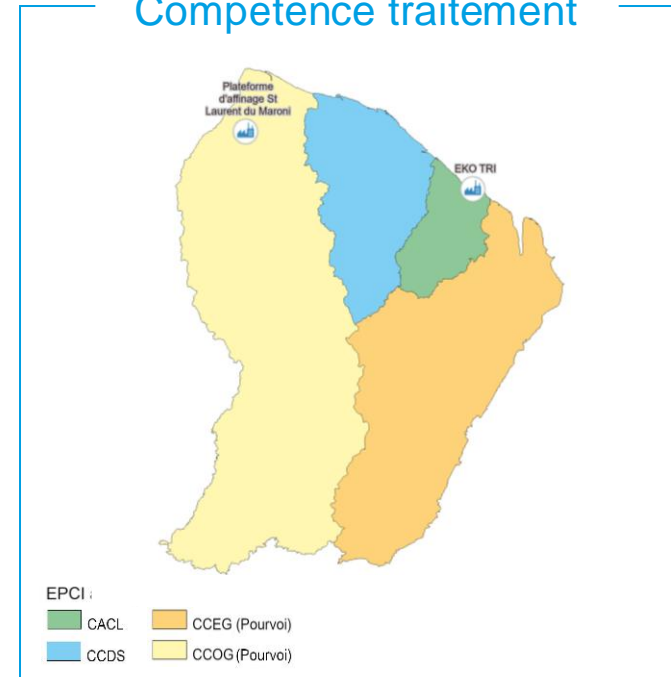
Etat des lieux de la Guyane

Présentation du territoire

Compétence collecte



Compétence traitement



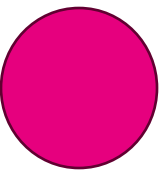
276 128 habitants en 2021

2 contrats **CAP** et 2 contrats **Papiers graphiques** : CC des Savanes (CCDS) et CA du Centre Littoral (CACL) et 2 EPCI en **pourvoi** : CC de l'Ouest Guyanais (CCOG) et CC de l'Est Guyanais (CCEG)

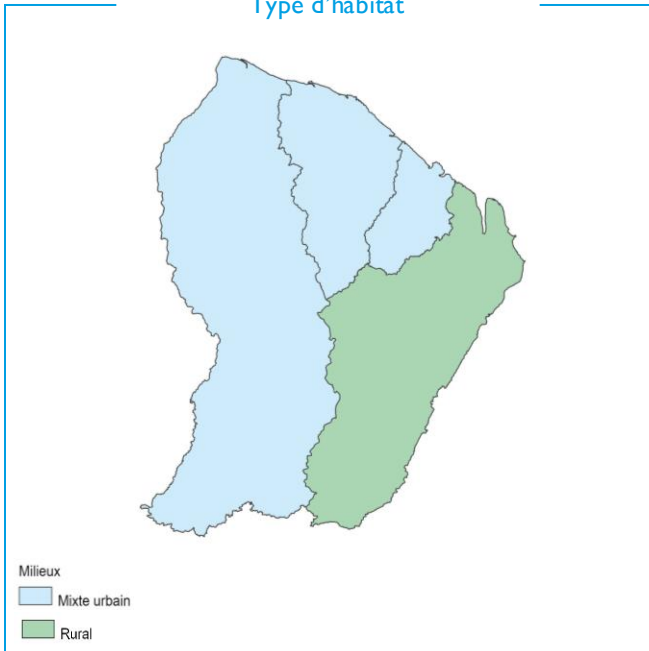
Schémas de collecte : Multimatériaux sur CCDS et CCEG en AV et sur CACL en PAP. Plastique – métal en AV sur CCOG

1 centre de tri des emballages ménagers à Remire-Montjoly (*Ekotri*) et **1** chaîne d'affinage à Saint-Laurent-du-Maroni (*Citeo*)

Dotation cible pour la collecte des emballages légers (en apport volontaire sans double service)



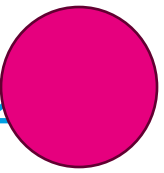
Type d'habitat



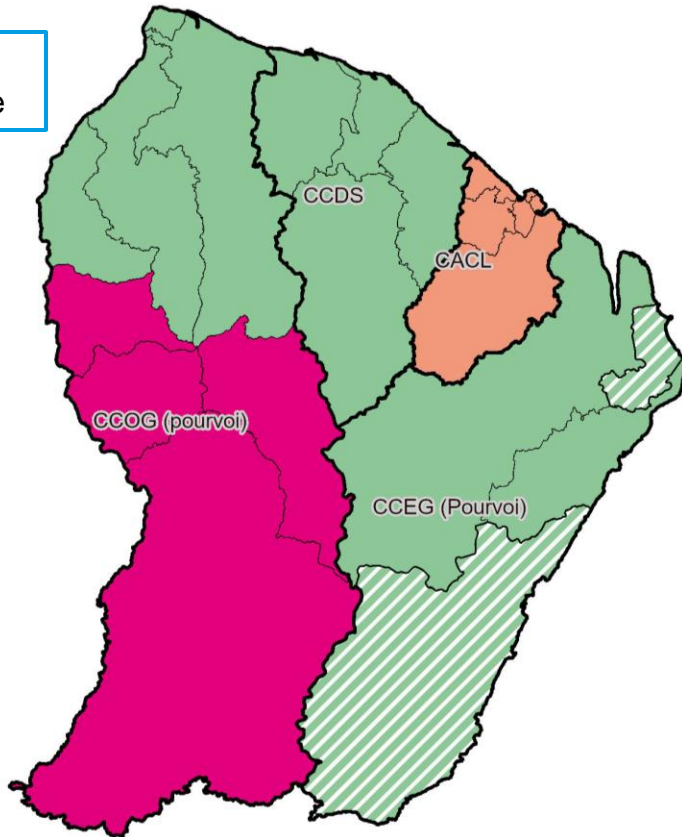
EPCI	Population desservie	Typologie d'habitat	Dotation moyenne de référence nationale (hab par borne)	Nombre de bornes cible	Nombre de bornes actuel <i>(Descriptif de collecte 2022)</i>	Besoin en nombre de bornes
CACL	-	-	-	-	-	-
CCDS	29 843	Mixte urbain	303	98	51	47
CCOG	67 621	Mixte urbain	303	223	74	149
CCEG	5 053	Rural	170	30	20	10
TOTAL	247 018	-	-	351	145	206

Dotation cible à l'échelle de la Guyane : **290** hab/borne

Collecte : mode de collecte des emballages légers et papiers (données juin 2022)



PAP : porte-à-porte
AV : apport volontaire



Mode de collecte

- AV seul
- Non desservi
- PAP seul
- AV uniquement sur les emballages légers

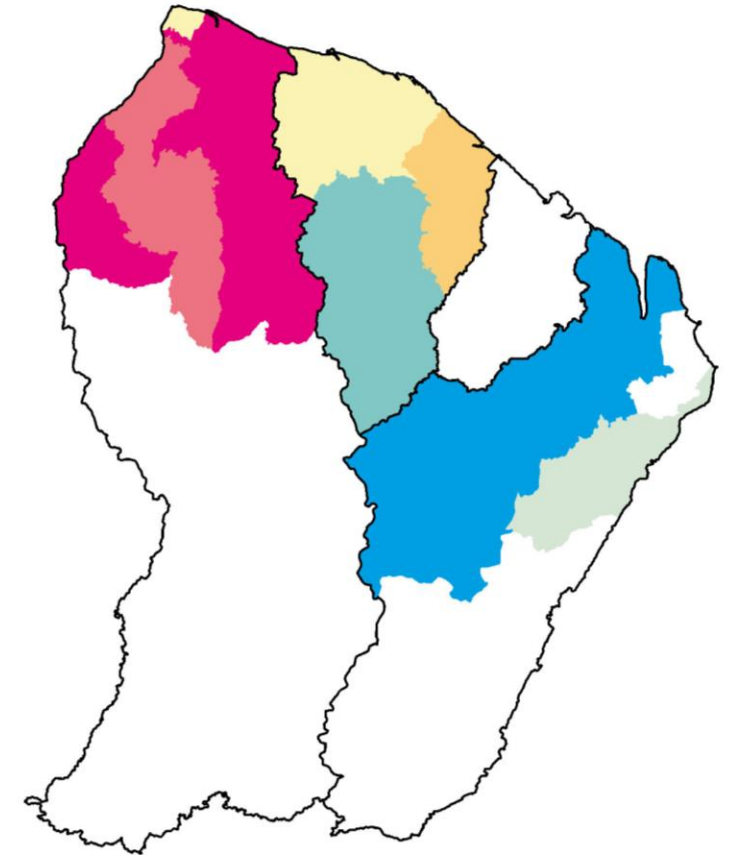
48% de la population en porte-à-porte,
 37% en apport volontaire et
 4% en points de regroupement

Sur les territoires en AV sans double service :

145 bornes emballages légers sur le territoire en AV fin juin 2022

Dotation moyenne de **707** hab desservi/borne

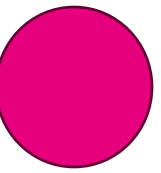
206 bornes supplémentaires à rajouter pour atteindre la dotation cible (soit 290 hab/borne)



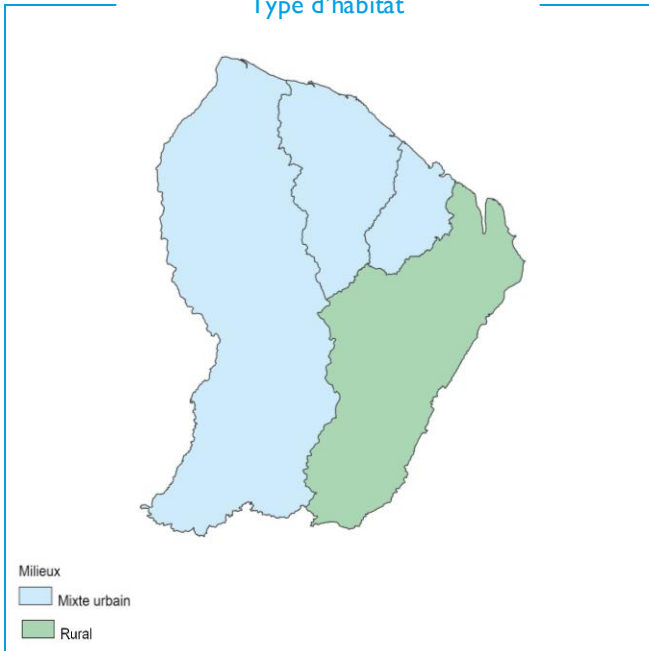
Nombre d'habitants par borne emballages légers et papiers

- Inférieure à 150
- 350-500
- Supérieure à 1000
- 150-250
- 500-750
- 750-1000
- 250-350

Dotation cible pour la collecte du verre



Type d'habitat



EPCI	Population desservie	Typologie d'habitat	Dotation moyenne de référence nationale (hab par borne)	Nombre de bornes cible	Nombre de bornes actuel <i>(Descriptif de collecte 2022)</i>	Besoin en nombre de bornes
CACL	144 501	Mixte urbain	303	418	260	158
CCDS	29 843	Mixte urbain	303	102	54	48
CCOG	67 621	Mixte urbain	303	223	74	149
CCEG	5 053	Rural	170	30	20	10
TOTAL	247 018	-	-	828	408	420

Dotation cible à l'échelle de la Guyane : **300** hab/borne

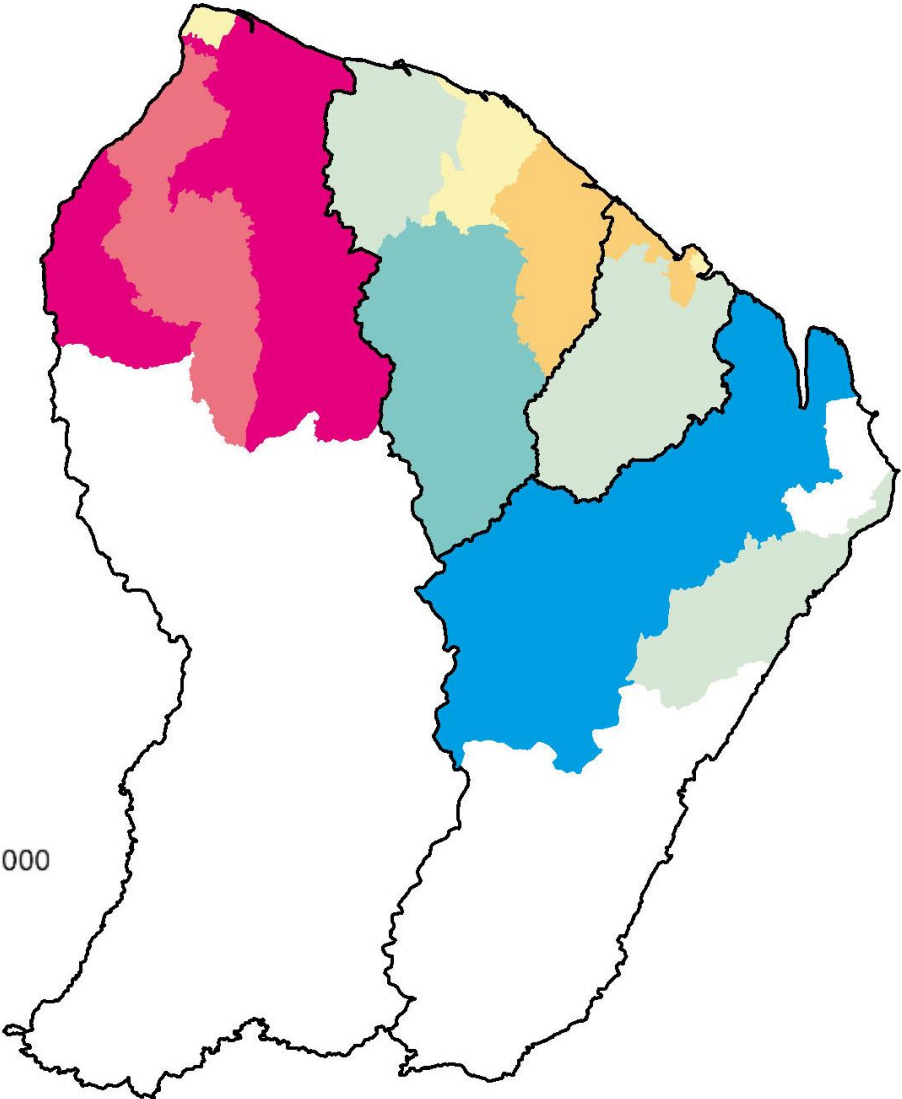
Collecte : mode de collecte du verre (données juin 2022)

408 bornes à verre sur le territoire fin juin 2022

Dotation moyenne de **605** hab desservi/borne

420 bornes supplémentaires à rajouter pour atteindre la dotation cible (soit 300 hab/borne)

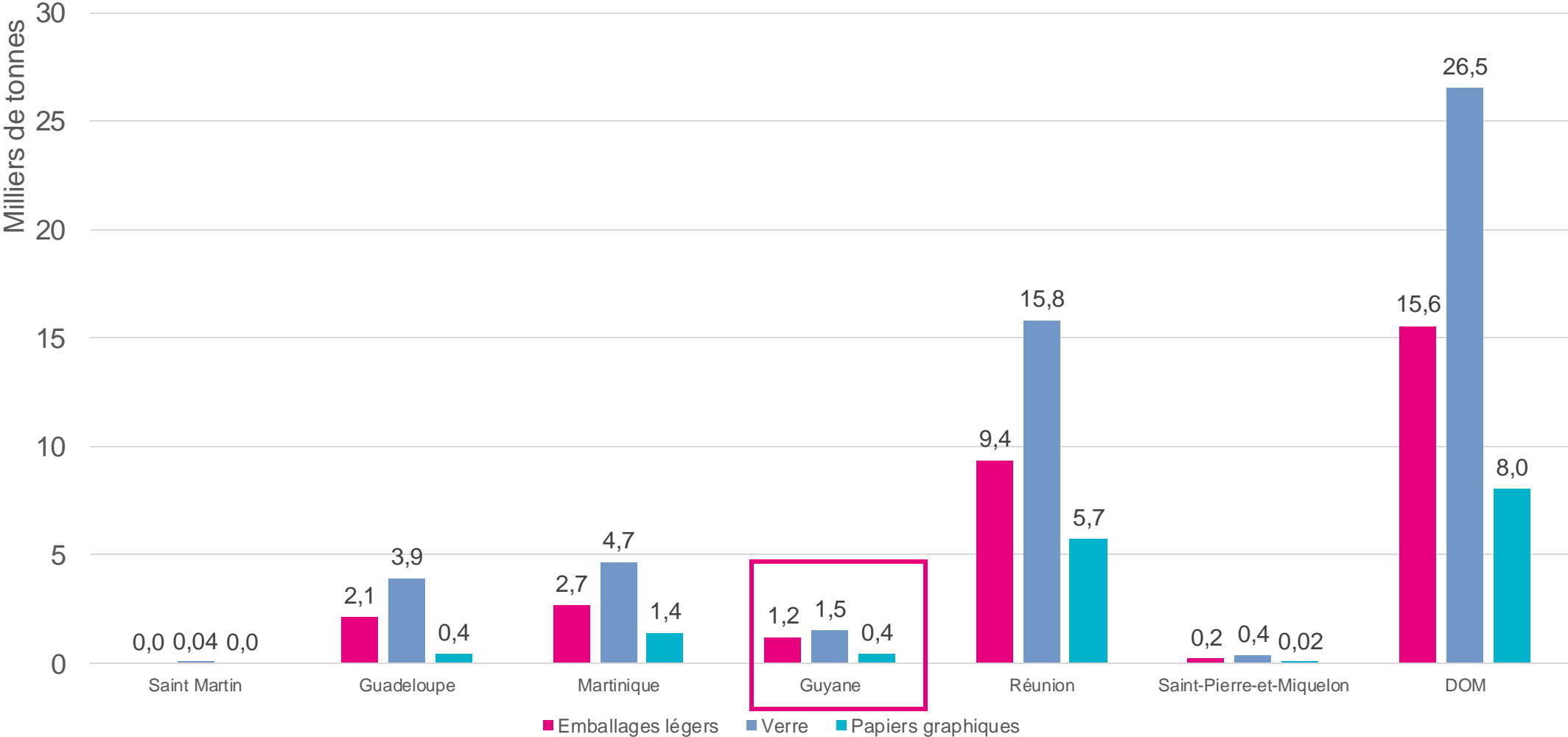
Nombre d'habitants par borne à verre



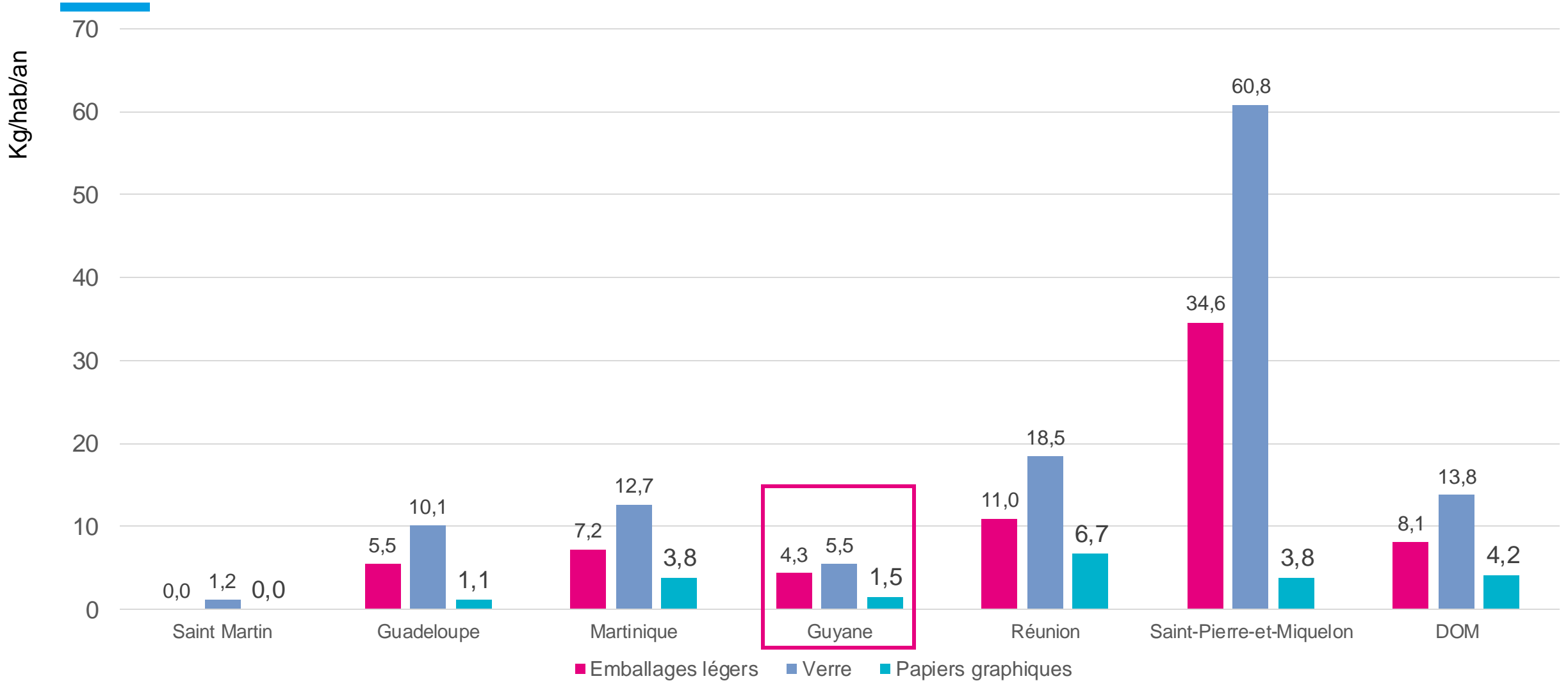
Les emballages en verre sont collectés exclusivement en apport volontaire sur le territoire de la Guyane.

La carte ci-contre représente la dotation en borne à verre par commune.

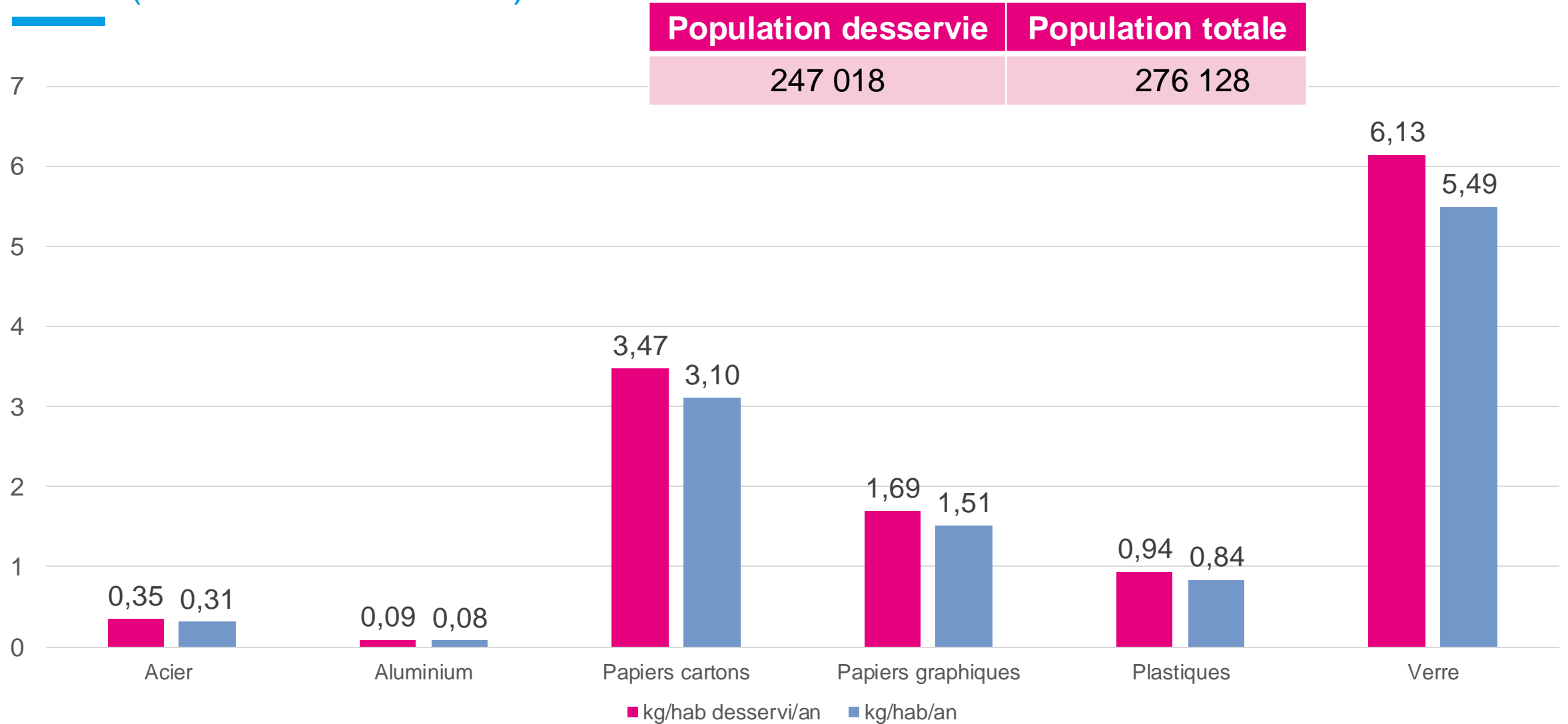
Quantités soutenues, comparaison entre les territoires d'Outre-Mer (Arrêté des comptes 2022)



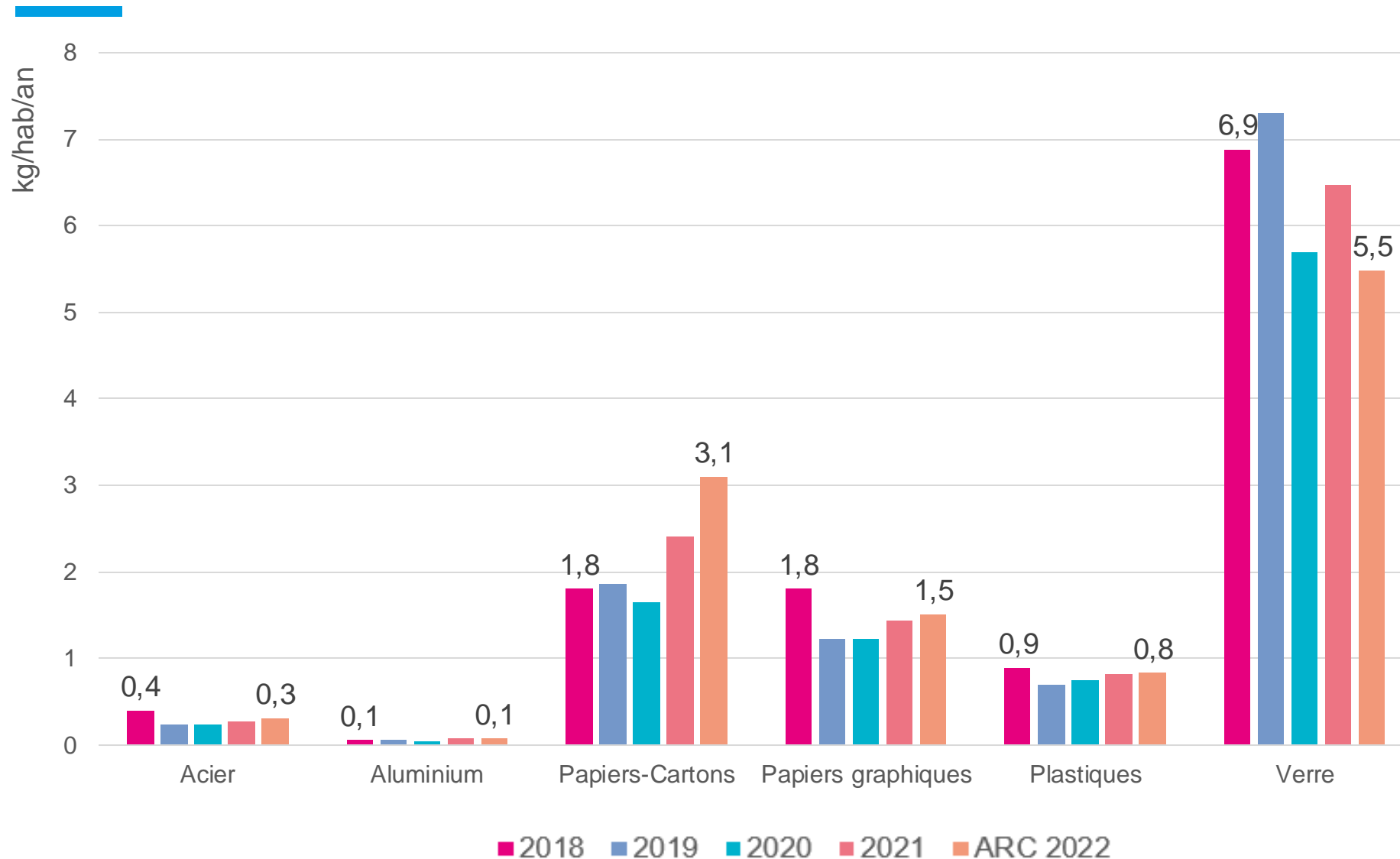
Quantités soutenues, comparaison entre les territoires d'Outre-Mer (Arrêté des comptes 2022)



Kg/hab/an soutenus en 2022 : comparaison population desservie & population totale (données ARC 2022)



Evolution des performances depuis 2018 par matériaux

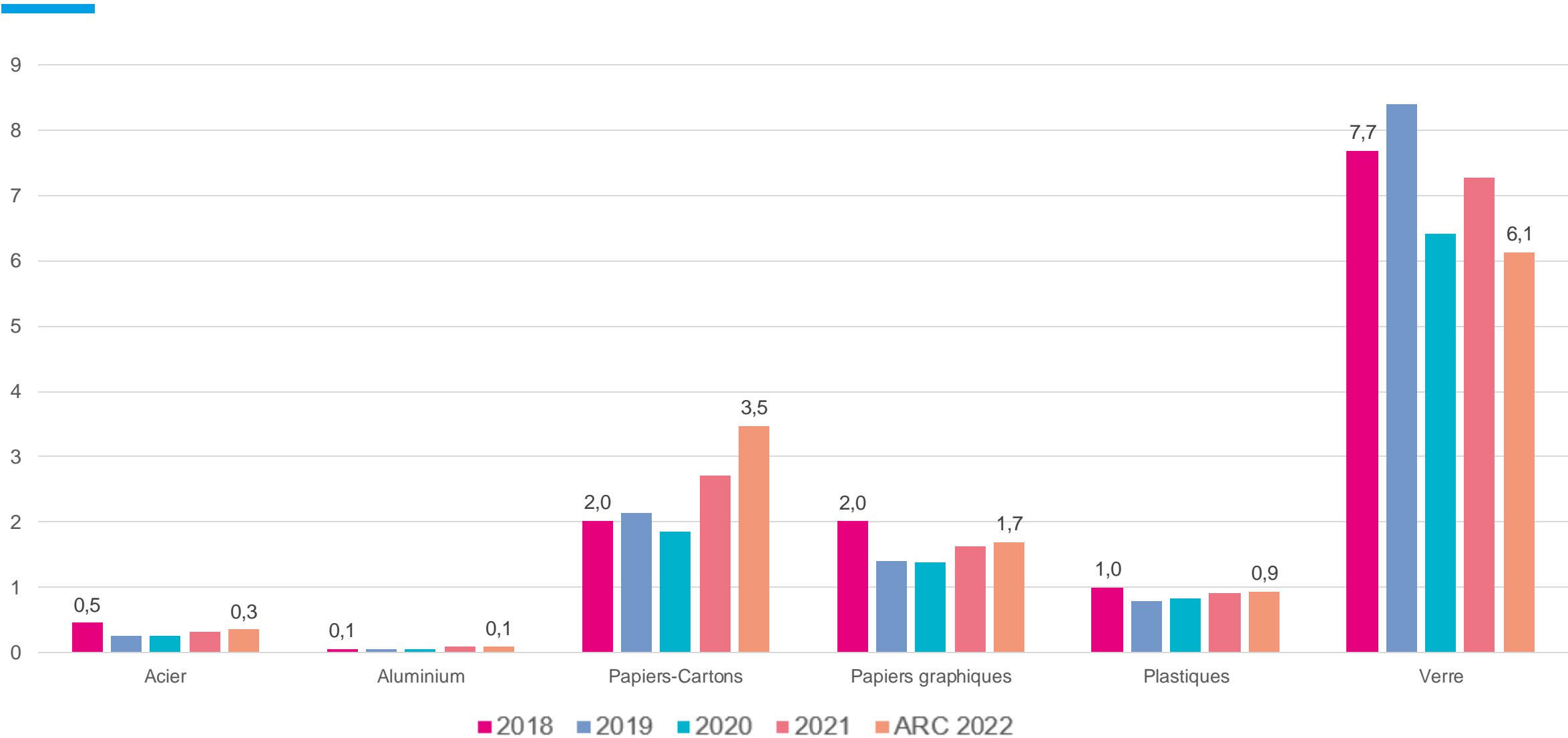


Evolution des kg/hab/an entre 2018 et 2022 :

- Acier : **-23%**
- Aluminium : **+47%**
- Papiers-cartons : **+ 72%**
- Papiers graphiques : **-16%**
- Plastiques : **-7%**
- Verre : **-20%**

La baisse de performance en 2020 est due à la crise sanitaire liée au COVID 19 qui a impacté les tonnages collectés.

Evolution des performances depuis 2018 par matériaux (population desservie)



Evaluation du gisement : méthodologie

L'estimation du gisement en Guyane a été réalisé en additionnant :

- La part des emballages ménagers¹ restant dans les OMR dans le MODECOM 2014 réalisé par l'ADEME.
- Les tonnages de verre collectés par la CACL en 2014

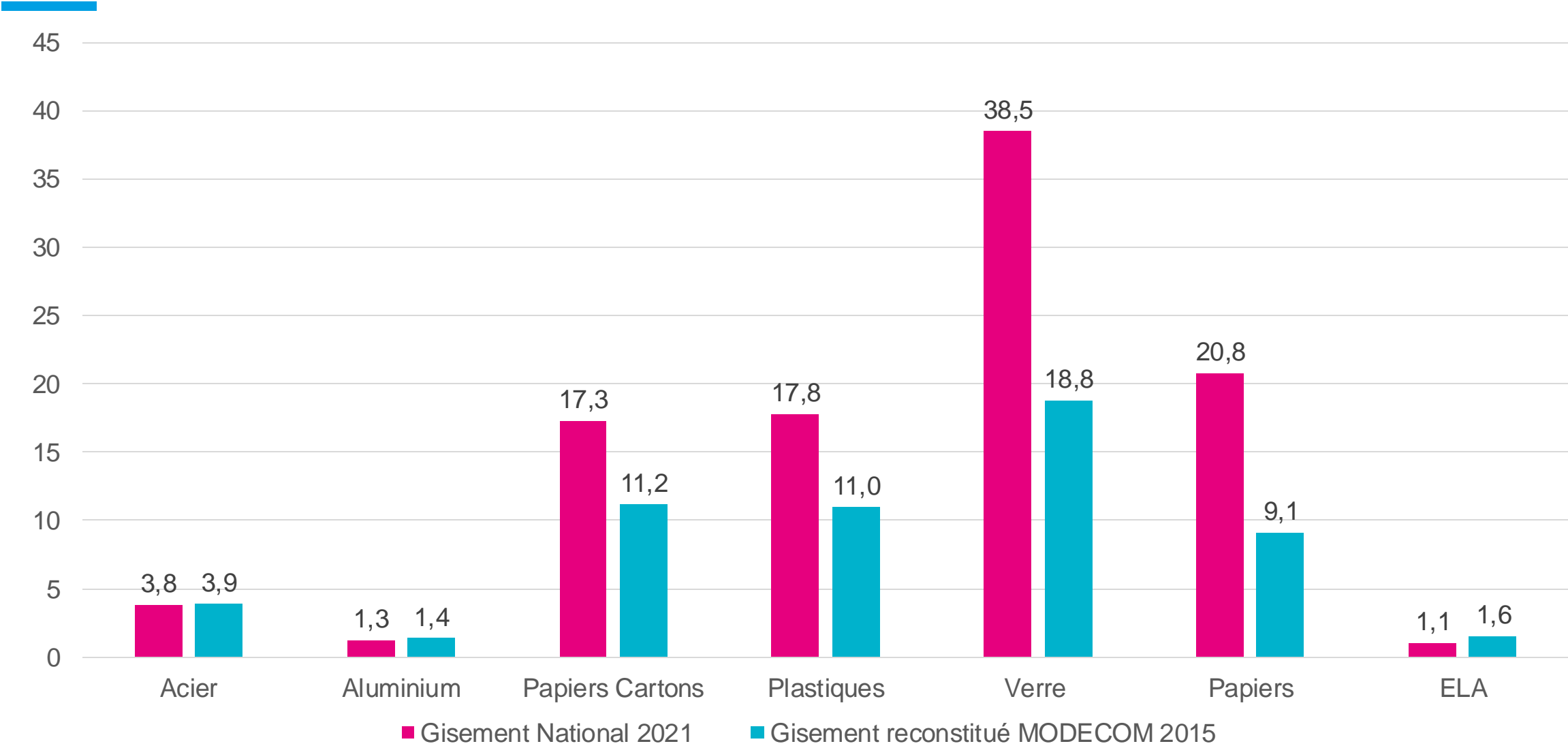
La part des emballages ménagers dans chaque catégorie de matériau a été isolée autant que possible dans le MODECOM.

Une part d'humidité a été enlevée pour prendre en compte les souillures présentes dans les OMR et 10 % d'humidité naturelle a été réintroduite pour les papiers et cartons.

Le gisement reconstitué en Guyane est comparé au gisement contribuant national 2021.

¹ Les données des MODECOM ont été retravaillées pour isoler les emballages provenant des ménages de chaque catégorie de déchets

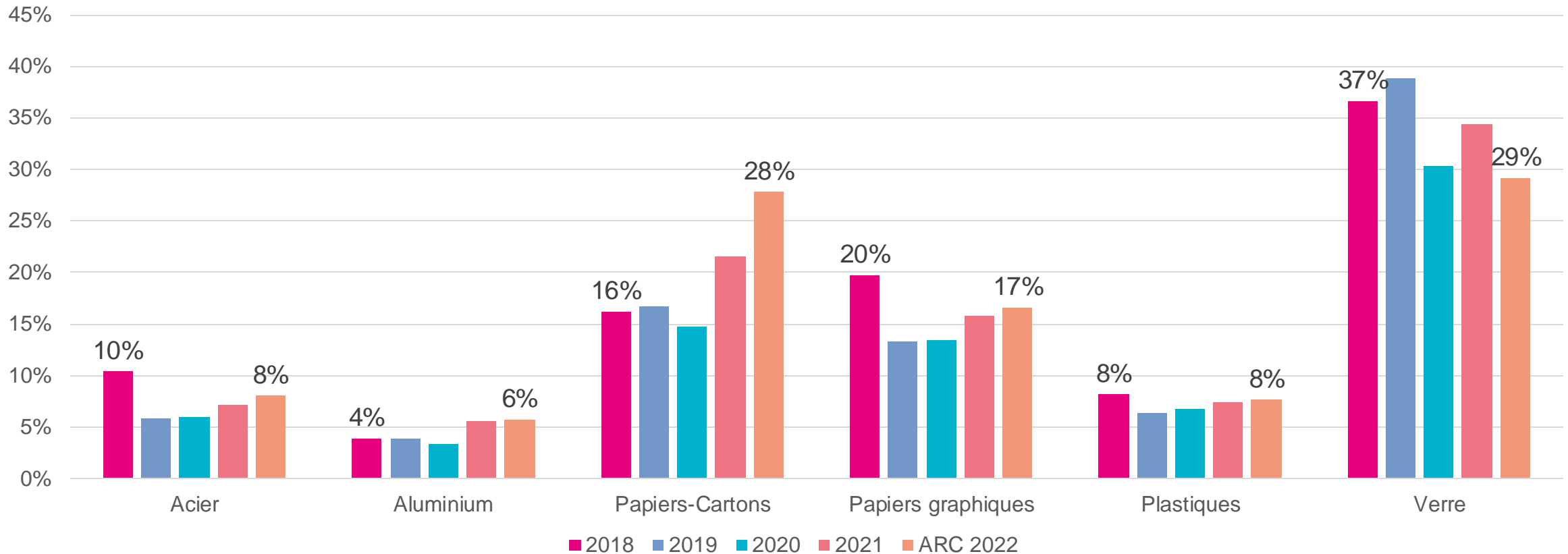
Gisement d'emballages ménagers reconstitué en Guyane (kg/hab/an)



Taux de captage par matériaux en Guyane (ancienne méthodologie)



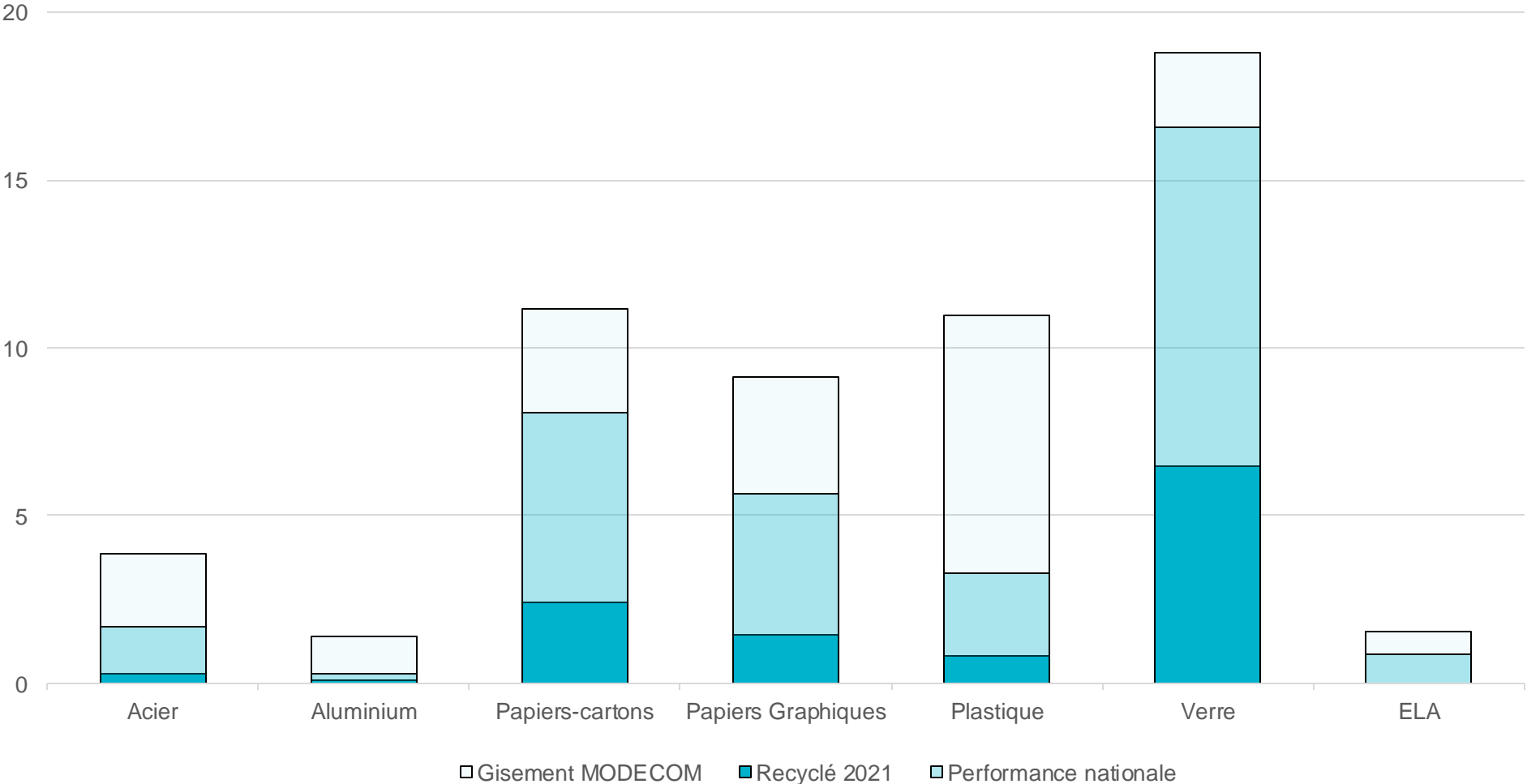
Pour le calcul des taux de captage, le gisement pris en compte est celui calculé précédemment à partir du MODECOM, il a été considéré égal pour les 4 années



	Acier	Aluminium	Papiers-cartons	Papiers graphiques	Plastique	Verre
Taux de captage 2022 (ARC)	8%	6%	28%	17%	8%	29%
Evolution par rapport à 2021	+13%	+2%	+29%	+5%	+3%	-15%

Objectif par matériaux, Guyane

kg/hab/an recyclés cibles pour atteindre les performances nationales



Les kg/hab/an recyclés ont été comparés aux taux de recyclage calculés avec l'ancienne méthodologie : en divisant les quantités soutenues donc recyclées par le gisement contribuant national

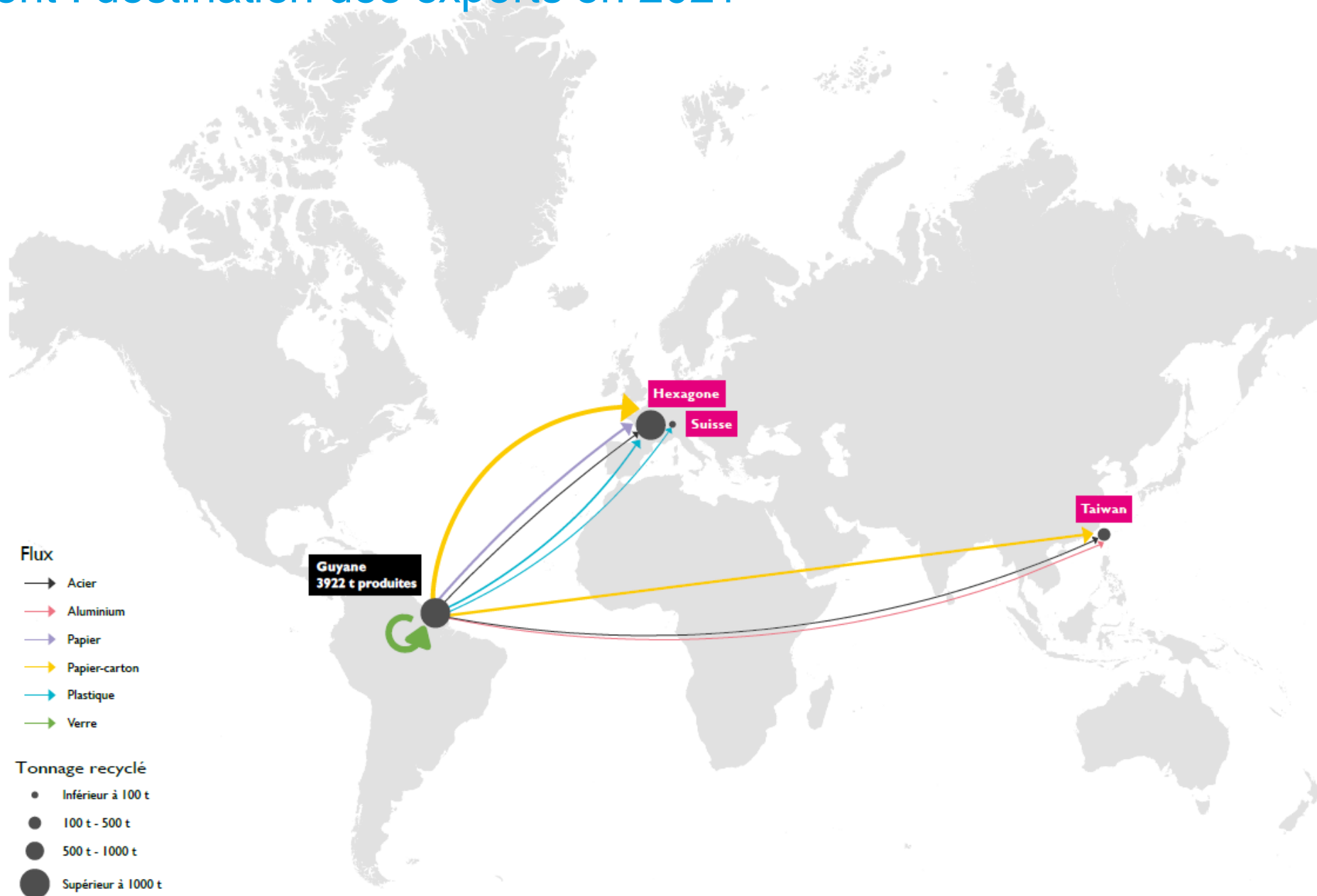
Les taux de recyclage de l'acier et de l'aluminium ne prennent pas en compte les métaux de mâchefer et de compost pour être représentatifs de la situation en Outre-Mer.

Quantités à recycler pour atteindre les objectifs

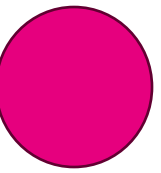
		Acier	Aluminium	Papiers-cartons	Papiers graphiques	Plastique	Verre
Données 2021	kTonnes recyclées	0,07	0,02	0,65	0,39	0,22	1,74
	kg/hab/an recyclés	0,3	0,1	2,4	1,4	0,8	6,5
Performance nationale	kTonnes à recycler supplémentaires	0,4	0,05	1,5	1,1	0,7	2,7
	kg/hab/an à recycler supplémentaires	1,4	0,2	5,6	4,2	2,5	10,1

Les chiffres dans le tableau correspondent aux ktonnes et kg/hab/an à recycler en plus des tonnages 2021 pour atteindre soit les objectifs européens soit les mêmes performances qu'en hexagone. Les objectifs sont extrêmement élevés.

Traitement : destination des exports en 2021



Traitement : destination des exports en 2021



Flux	Destination	Tonnage
Acier	Hexagone	25
Acier	Taiwan	23
Aluminium	Taiwan	13
Papiers-cartons	Hexagone	1052
Papiers-cartons	Taiwan	462
Plastiques	Suisse	29
Plastiques	Hexagone	190
Verre	Guyane	1741
Papiers	France	387

Emballages légers : 70% en hexagone, 2% en Europe, 28% en Asie

Papiers : 100% en hexagone

Emballages en verre : 100% en Guyane

Type de traitement réalisé :

- **Export** : matière première secondaire
- **Valorisation locale (verre)** : broyage sous-couche routière

Données 2021

Guyane : bilan de la reprise 2021



Standards	Tonnages	Recettes	Coûts	Soldes	€/T	
					2021	2020
Acier	47,64 T ↓	570,00 € -	3 300,27 € -	2 730,27 €	- 57,31 € ↑	- 86,12 €
Aluminium	12,86 T ↑	2 893,50 € -	1 008,38 €	1 885,12 €	146,59 € ↑	- 125,10 €
PCNC	1 513,96 T ↑	72 858,95 € -	133 192,03 € -	60 333,09 €	- 39,85 € ↑	- 99,61 €
PEHD-PP	29,34 T ↓	4 749,38 € -	4 813,70 € -	64,32 €	- 2,19 € ↑	- 146,45 €
PET clair	156,00 T ↑	56 127,68 € -	20 449,75 €	35 677,93 €	228,70 € ↑	69,24 €
PET foncé	34,06 T ↑	- 805,00 € -	4 160,81 € -	4 965,81 €	- 145,81 € ↓	- 123,48 €
Verre	1 738,11 T ↑	- € -	182 779,97 € -	182 779,97 €	- 105,16 € ↓	- 90,38 €
Total	3 531,97 T ↑	136 394,51 € -	349 704,91 € -	213 310,40 €	3,57 € ↑	- 85,99 €

Reversement Citeo :
Si pour un standard, les prix de vente sont supérieurs à l'ensemble des coûts supportés, l'écart correspondant est versé à la collectivité territoriale .

- Amélioration du coût de la reprise sur 5 sur 7 flux vs. 2 sur 7 standards bénéficiaires
- Seuls l'aluminium et le PET clair sont bénéficiaires

03

Plan d'actions en Guyane

Déclinaison des actions à mettre en œuvre

Collecte et Tri

- Poursuivre des Programmes d'Actions Territorialisés
- Mettre en œuvre l'Extension des Consignes de Tri
- Développer les dispositifs de collecte hors foyer
- Accompagner les dispositifs d'incitation au tri

Mobilisation

- Développement des actions de mobilisation avec des campagnes grands publics et des activations terrain

Recyclage

- Accompagnement des lauréats de l'AMI valorisation locale
- Nouvel AMI valorisation locale en 2024
- Mise œuvre opérationnel de la reprise des matériaux

Déchets Abandonnés

- Contrat spécifique pour la prise en charge des coûts de nettoyage
- Actions de prévention et de sensibilisation aux gestes civiques pour former des écocitoyens. (Expédition 7ème Continent, Gestes Propres)

Réemploi

- Appel à projets doté de 50M€ pour produire des emballages réemployables

3.1



Collecte et Tri

Poursuite des Programmes d'Actions Territorialisés (PAT)

Soutiens prévus aux cahiers des charges

Plan d'Amélioration des Performances des CL

PAT des territoires

Soutiens à l'investissement

Ces soutiens financent les projets pour obtenir un saut de performance

Soutiens au fonctionnement

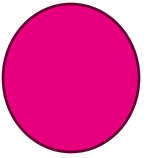
Ces soutiens répondent aux spécificités des territoires et valident l'avancement des projets.

Citeo en maîtrise d'ouvrage

- mobilisation territoriale
- développement de la valorisation locale

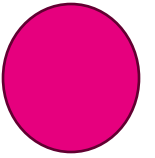
En €/hab./an	Agrément EMB	Agrément PG
Guyane	7,3	0,7

PAT – Focus CACL pour 2023, projets à fin septembre 2023



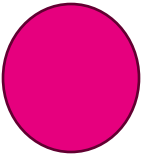
Levier	Description du dispositif existant	Description de l'action
Amélioration de la desserte sur zones non équipées	<p>Le schéma de collecte sélective en vigueur sur la collectivité s'appuie sur des bacs 770L positionnés dans les résidences, aux pieds des immeubles.</p> <p>La CACL rencontre toujours de grosses difficultés de collecte dans les zones en habitat vertical (refus, bac 770L dégradés ou volés). Plusieurs résidences n'ont pas de service de collecte sélective.</p>	<p>La CACL souhaite mettre en place des bornes d'apport volontaires afin de collecter les emballages de plusieurs quartiers et communes ayant des problématiques sur la collecte en habitat vertical (et les grands ensembles collectifs). Elle compte pour cela acheter 50 BAV pour les emballages légers et papiers 4m3 supplémentaires et conventionner avec les bailleurs.</p>
Etude	<p>La CACL possède le centre de tri EKOTRI. La collectivité doit faire évoluer son équipement pour pouvoir les flux en extension de consigne de tri</p>	<p>La CACL va étudier les possibilités d'évolution du site actuel en vu des travaux de modifications.</p>
Déploiement d'une mobilisation locale	<p>Les actions de communication actuellement menées sont :</p> <ul style="list-style-type: none">• Communication de proximité (porte-à-porte, mémos-tri, flyers, ...) par les ambassadeurs• Plusieurs campagnes d'affichage sur les bus (Noël, Carnaval, SEDD,...)• Campagne 4x3 de manière exceptionnelle• Communication sur les réseaux sociaux	<p>La CACL souhaite renouveler/poursuivre l'ensemble de ses actions de communication.</p>

PAT – Focus CCDS pour 2023, projets à fin septembre 2023 (1/2)



Levier	Description du dispositif existant	Description de l'action
Amélioration de la collecte de proximité	Aujourd'hui, il existe 113 PAV sur le territoire de la CCDS (dont 222 bornes au total : 113 Verre + 109 emballages légers et papiers)	La CCDS souhaite poursuivre la densification des bornes sur son territoire et ainsi continuer d'améliorer le service de collecte sélective pour l'ensemble de sa population. Elle a pour objectif d'acquérir 54 bornes supplémentaires pour ajouter 27 PAV supplémentaires. La répartition des nouveaux PAV se fera en fonction des besoins de chaque commune.
Amélioration de la desserte sur zones non équipées	Le dispositif existant sur la commune de Saint-Elie se compose de 6 fûts (220L) répartis sur la commune, soit 3 PAV. 12 fûts sont présents sur la commune afin d'assurer les rotations (transport fluvial).	La CCDS souhaite améliorer le dispositif de CS pour la commune de Saint-Elie située en site isolé. L'objectif est d'installer 5 PAV supplémentaires sur la commune (10 futs). Les emplacements ont été définis avec les services municipaux. La CCDS souhaite également installer 5 abris futs permettant de matérialiser les PAV. Les abris futs doivent être dimensionnés pour accueillir 2 futs (Verre + Emballages légers et papiers)

PAT – Focus CCDS pour 2023, projets à fin septembre 2023 (2/2)



Levier	Description du dispositif existant	Description de l'action
Amélioration de la desserte sur zones non équipées	Le parc de BAV Mobile de la CCDS s'élève actuellement à 60 unités qui ont presque toutes été mises en place. La collectivité conserve une petite dizaine de bornes afin de pouvoir proposer un service de collecte sélective rapidement déployable pour les évènements organisés sur son territoire.	Le but de l'action est de renouveler le stock de bornes mobiles afin de répondre à la (forte) demande. Une partie de ces équipements sera destiné aux établissements scolaires. L'objectif est d'acquérir 60 BAV mobiles (30 pour le verre et 30 pour les emballages légers et papiers).
Déploiement d'une mobilisation locale	L'objectif de l'action est de maintenir un service de communication à minima équivalent, et le moderniser si possible. Cela consistera à <ul style="list-style-type: none">• Fournir l'affichage pour les bornes prévues au PAT 2023,• Doter les ambassadeurs de tri d'un moyen de déplacement pour effectuer leurs actions de sensibilisation• Créer une chanson pour tenter nouvelle approche dans sa communication• Créer un jeu en réalité virtuel	

Mise en œuvre de l'Extension des Consignes de Tri (ECT)

Barquettes en PET (mono et multicouches)



PE et PP

Emballages en PS/PSE/XPS



PE-PET et PP-PET



Complexes Aluminisés

Briques alimentaires



Complexes PE-PA



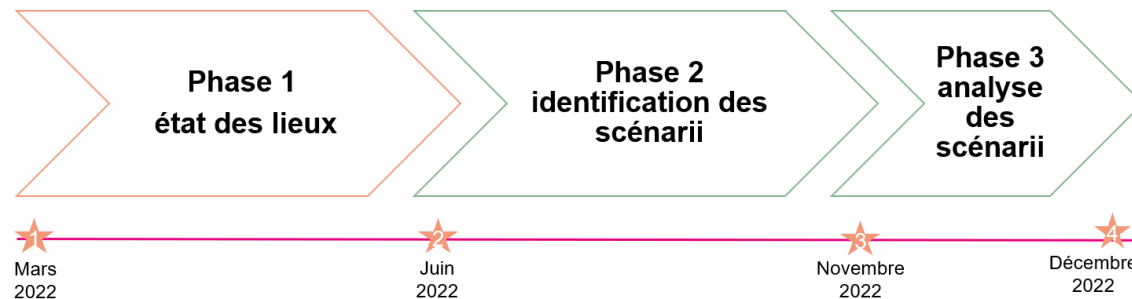
Complexes PE-PP

Le déploiement de l'ECT doit intervenir au 31/12/2022 au niveau hexagonal.

La mise en œuvre effective pourra être décalée au 1^{er} janvier 2026 pour les DROM-COM.

Mettre en œuvre l'ECT – Les études engagées

- Sur **demande des EPCI**, Citeo a assuré la **maîtrise d'ouvrage** de l'étude de préfiguration de l'ECT.
- Citeo a lancé une consultation et à **sélectionné le bureau d'études V2R** chargés de réaliser ces études.
- Mise en place d'un comité de pilotage avec :
 - ✓ les **EPCI** à compétence « **collecte** » et « **traitement** »,
 - ✓ La **Région** en charge du PRPGD,
 - ✓ l'**ADEME** régionale,
 - ✓ la **DEAL**.



Mise en œuvre ECT - Les scénarii étudiés

Situation actuelle



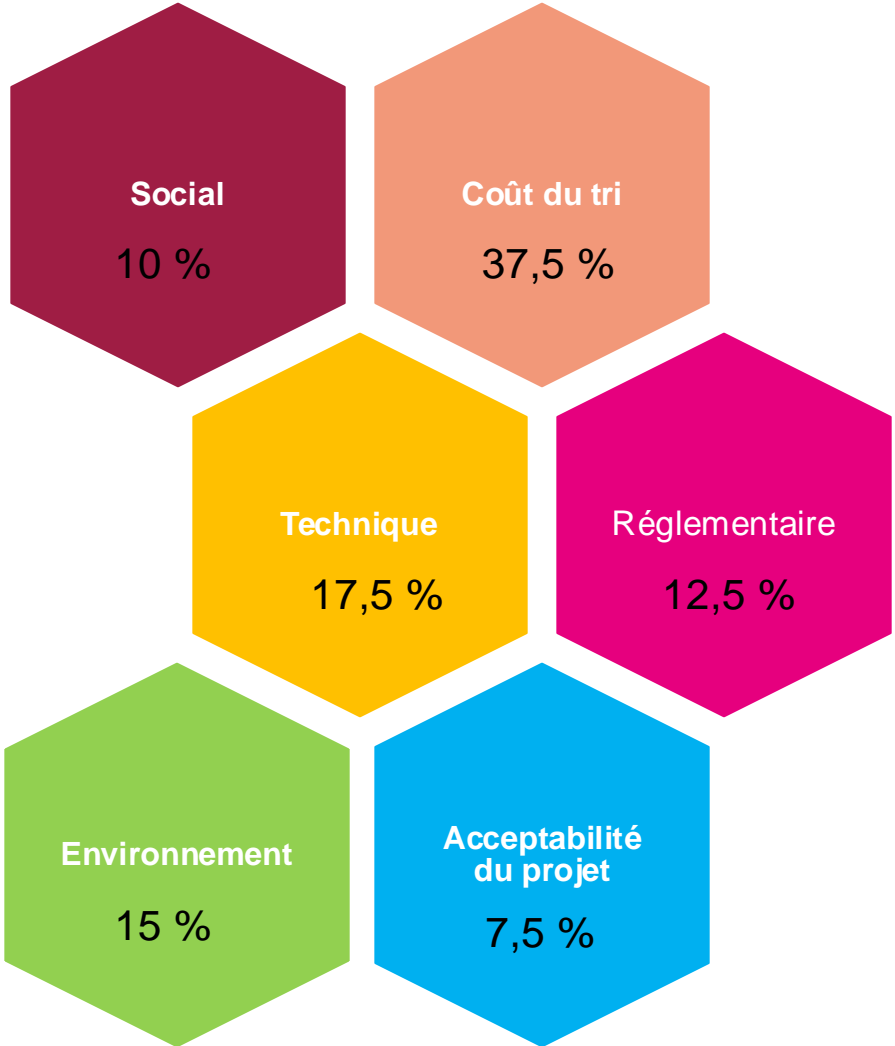
Sc 1

Sc 2

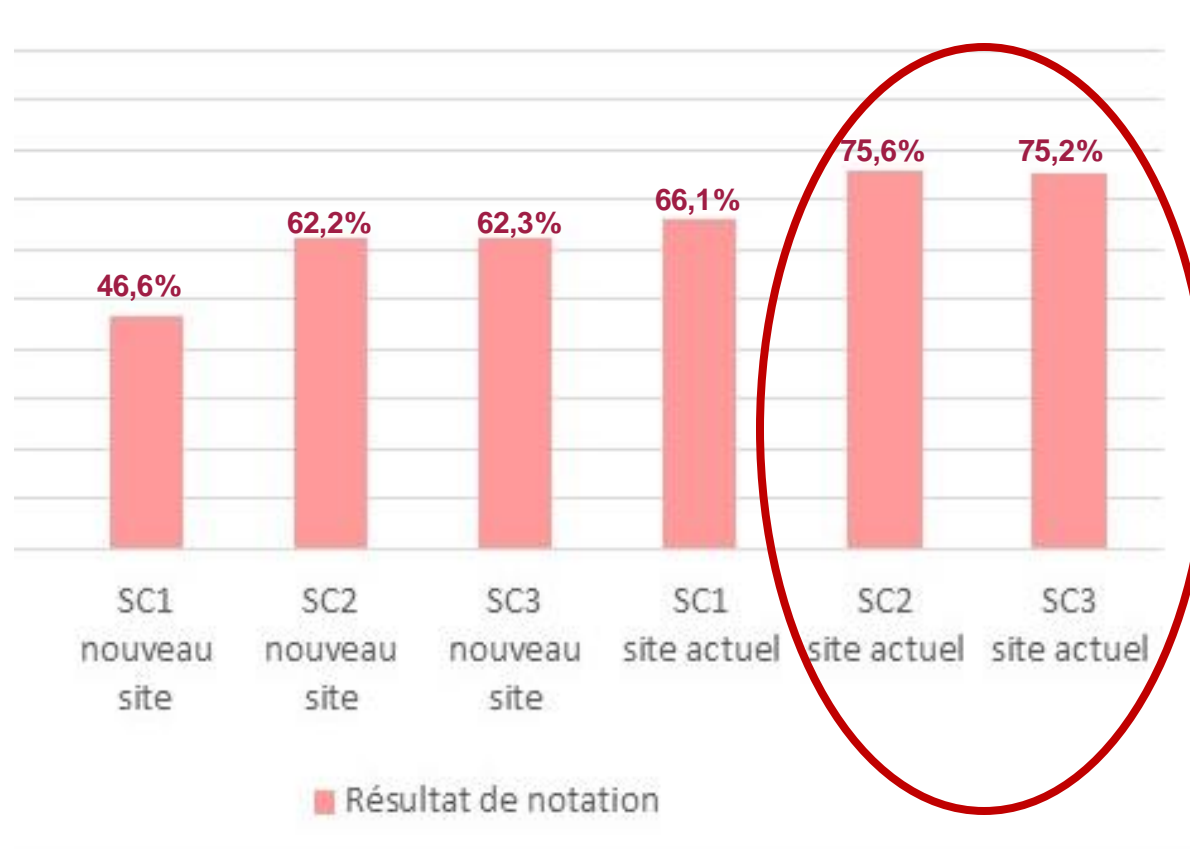
Sc 3



Mise en œuvre ECT - 6 critères de notation principaux



Mise en œuvre ECT - Résultat des notations



Conduire les études complémentaires permettant de valider les possibilités d'adaptation du site actuel (notamment d'un point de vue des possibilités d'évolution du bâtiment et la détermination des reprises de charges nécessaires pour permettre l'implantation d'un process de tri le plus compact possible).

Développer le tri hors foyer

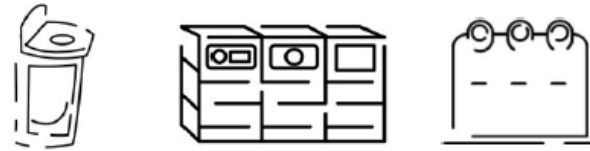
Contexte réglementaire

- **Loi AGEC n°2020-105 (Art. L. 541-10-18.-I) Généralisation d'ici au 1^{er} janvier 2025** de la collecte séparée pour recyclage des déchets d'emballages pour les produits consommés hors foyer, notamment **par l'installation de corbeilles de tri** permettant cette collecte séparée.
- **Loi AGEC n°2020-105 (Article L.541.21-2-2) Renforcement des obligations de tri et collecte séparée** des déchets, dont ceux issus de la consommation courante du public et des salariés, dans les Établissements Recevant du public (ERP)
 - Les exploitants des établissements recevant du public organisent la collecte séparée des déchets du publics en mettant à disposition des dispositifs de collecte séparée des emballages ménagers constitués majoritairement de plastique, acier, aluminium, papier ou carton ainsi que des déchets d'imprimés papiers, de papiers à usage graphique et des biodéchets
- **Décret n°2021-950 « 7flux » (« 8 flux » à compter du 1^{er} janvier 2025)**
 - Extension de l'obligation de tri « 5 flux » Papier, Métal, Plastique, Verre, Bois aux déchets de fraction minérale et aux déchets de plâtre à compter du 1^{er} janvier 2025 (non applicables aux ménages, aux communes ou groupement de communes)

Développer le tri hors foyer

Sur la base dispositif déjà en vigueur pour les conteneurs d'apport volontaire (achat des conteneurs par Citeo puis rétrocession à titre gratuit lors de la pose), Citeo souhaite proposer une offre de mobilier urbain aux EPCI sur :

- Corbeilles de rues
- Abris-bacs,
- Bornes de **800 litres à 2 m3.**



Lancement d'une consultation le **22 mai** avec 5 lots géographiques (Réunion, Martinique, Guadeloupe, Saint Martin Guyane) auprès de différents fabricants / distributeurs :

- CONTENUR - OTTO
- SERI - SULO
- ABC

Retour des offres le 16 juin 2023, en cours d'analyse

Accompagner les dispositifs d'incitation au tri : un AMI propre aux Outre-mer



Capter plus de tonnes.

mobilisation des citoyens

solutions de collecte nouvelles et complémentaires au dispositif existant



Soutenir l'innovation.

Amorçage de projets en développement.

garantir la **reproductibilité**

démontrer leur **viabilité économique** à plus grande échelle.



Promouvoir le geste de tri.

Innovation technique ou contextuelle.

Incitation **solidaire** avec versement de dons à des associations.



Accompagner des publics à faibles performances.

spécificités territoriales et solutions adaptées.

accompagner les publics peu ou pas impliqués

Par cet AMI, Citeo souhaite aider techniquement et financièrement les acteurs souhaitant améliorer la collecte. Les modalités d'accompagnement sont en cours d'élaboration pour lancement S2 2023.

Accompagner les dispositifs d'incitation au tri : les projets attendus

Projets éligibles

Les projets éligibles sont les suivants :

- **Collecte solidaire / collaborative** / créatrice de communauté
- **Déploiement de dispositifs innovants:**
 - Mieux adaptés aux urbains
 - Incitant au geste de tri (**applications, dispositifs de récupération**, compteurs, etc.)
- Opération ciblée sur des populations à faible mobilisation

Les projets peuvent concerner les emballages collectés seuls ou en mélange avec les papiers graphiques.

Critères de sélection

La sélection des projets se fera sur les critères suivants :

- Analyse du besoin
- Caractère innovant
- Caractère reproductible
- Etat de développement du dispositif proposé
- Soutenabilité du modèle économique
- Calendrier de mise en œuvre
- Mobilisation éco-solidaire

Porteurs de projets

L'AMI s'adresse aux acteurs suivants :

- Publics (EPCI collecte ou traitement)
- Privés (entreprises, starts up, associations, bailleurs, etc)
- Si le candidat n'est pas une collectivité, celui-ci devra joindre à son dossier de candidature une **attestation de la collectivité compétente autorisant l'expérimentation** proposée

3.2



Mobilisation

La stratégie 2023

OBJECTIF 2023 : ENTRETENIR LA COMMUNICATION ENTAMÉE EN 2022

- Capitaliser sur la campagne créative existante qui a fait ses preuves ;
- Adapter le dispositif et les investissements média : maintien sur les médias les plus puissants, ROIstes et favorables au travail de l'image et de la notoriété, mais allégés sur les médias secondaires et moins puissants.

AXE DE COMMUNICATION 2023 : TRAVAILLER LA CONVICTON

- Apporter des éléments de preuves complémentaires en préservant notre ancrage local.
- Produire de nouveaux contenus vidéos exprimant l'utilité du geste à destination du Web/Ciné & Réseaux Sociaux.

SUR LE TERRAIN 2023 : MOBILISER POUR FACILITER LE PASSAGE À L'ACTE

- Convier les publics à prendre part à l'action, lors de 2 vagues précédant en amont les grands rendez-vous terrain (carnaval & festivals/événements estivaux).

La stratégie de moyens 2023

1er module : Campagne de sensibilisation pour nourrir la notoriété du geste de tri

- Moments : 2 vagues en mai et octobre
- Media : affichage, TV et cinéma
- Matériel créatif : idem à 2022

2ème module : campagne fil rouge pour apporter les preuves des bénéfices du tri des emballages et papiers

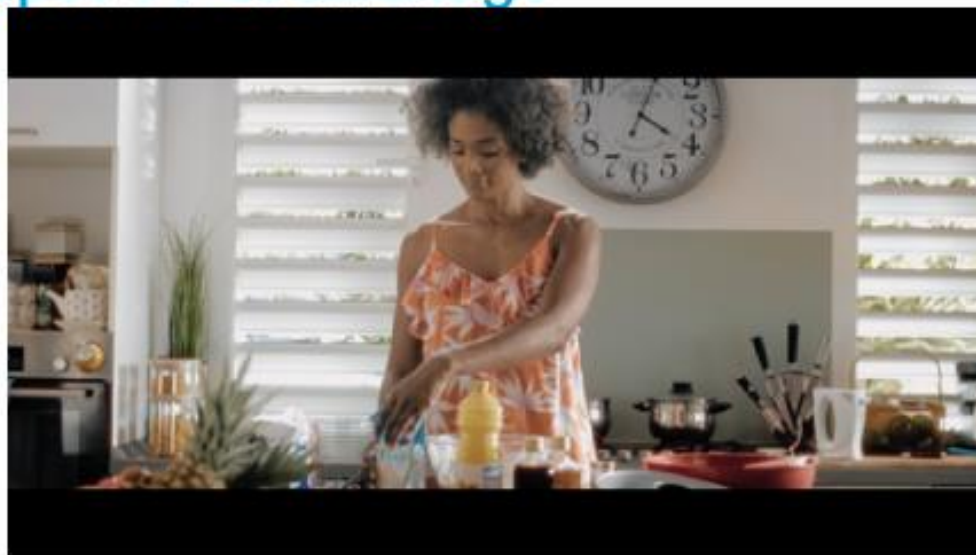
- Moments : 3 vagues en septembre, novembre et décembre
- Media : digital, presse (Hors-série) et parrainage TV...
- Matériel créatif : à créer

3ème module : campagne de mobilisation pour soutenir les activations terrain

- Moments : 1 vague en février (Carnaval) et cet été (Festival Wyhcella, Tour Cycliste de Guyane...)
- Media : Digital (50% en €), radio et cinéma
- Matériel créatif : à créer

1^{ère} module : Campagne de sensibilisation

Le matériel créatif : Spot TV et affichage



**É to mèm,
kouman
to ka fèl ?**

Peu importe comment vous le faites, tant que vous triez **vos emballages et papiers** **DANS LA BORNE JAUNE**

Pour en savoir plus, téléchargez l'application [Guide du tri](#)

CITEO



**É to mèm,
kouman
to ka fèl ?**

Peu importe comment vous le faites, tant que vous triez **vos bouteilles, pots et bocaux** **DANS LA BORNE VERTE**

Pour en savoir plus, téléchargez l'application [Guide du tri](#)

CITEO



**É to mèm,
kouman
to ka fèl ?**

Peu importe comment vous le faites, tant que vous triez **vos emballages et papiers** **DANS LE BAC JAUNE**

Pour en savoir plus, téléchargez l'application [Guide du tri](#)

CITEO



**É to mèm,
kouman
to ka fèl ?**

Peu importe comment vous le faites, tant que vous triez **vos emballages et papiers** **DANS LE BAC JAUNE**

Pour en savoir plus, téléchargez l'application [Guide du tri](#)

CITEO

Le plan media de la 1^{ère} vague en mai 2023

GUYANE		Mai																														
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
		L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M
AFFICHAGE	SAMSAG																															
AFFICHAGE	SAMSAG																															
CINEMA	Agora/Urania																															
TELEVISION	Guyane 1ère																															

2ème module : Campagne fil rouge

3^{ème} module : Campagne fil rouge

La campagne fil rouge doit permettre d'apporter les preuves des bénéfices du tri des emballages et papiers pour chacun des consommateurs.

Nous programmons, fin juin/mi-juillet, des réunions collectives avec les collectivités de la Guyane pour nourrir cet axe « Preuves ».

Ce module sera donc déployé, au plus tôt, à partir de octobre 2023.

TRAVAIL EN COURS

3ème module : Campagne de mobilisation

Les activations terrain

Cibler des manifestations grand-public à forte audience pour augmenter les opportunités de sensibiliser le plus de personnes

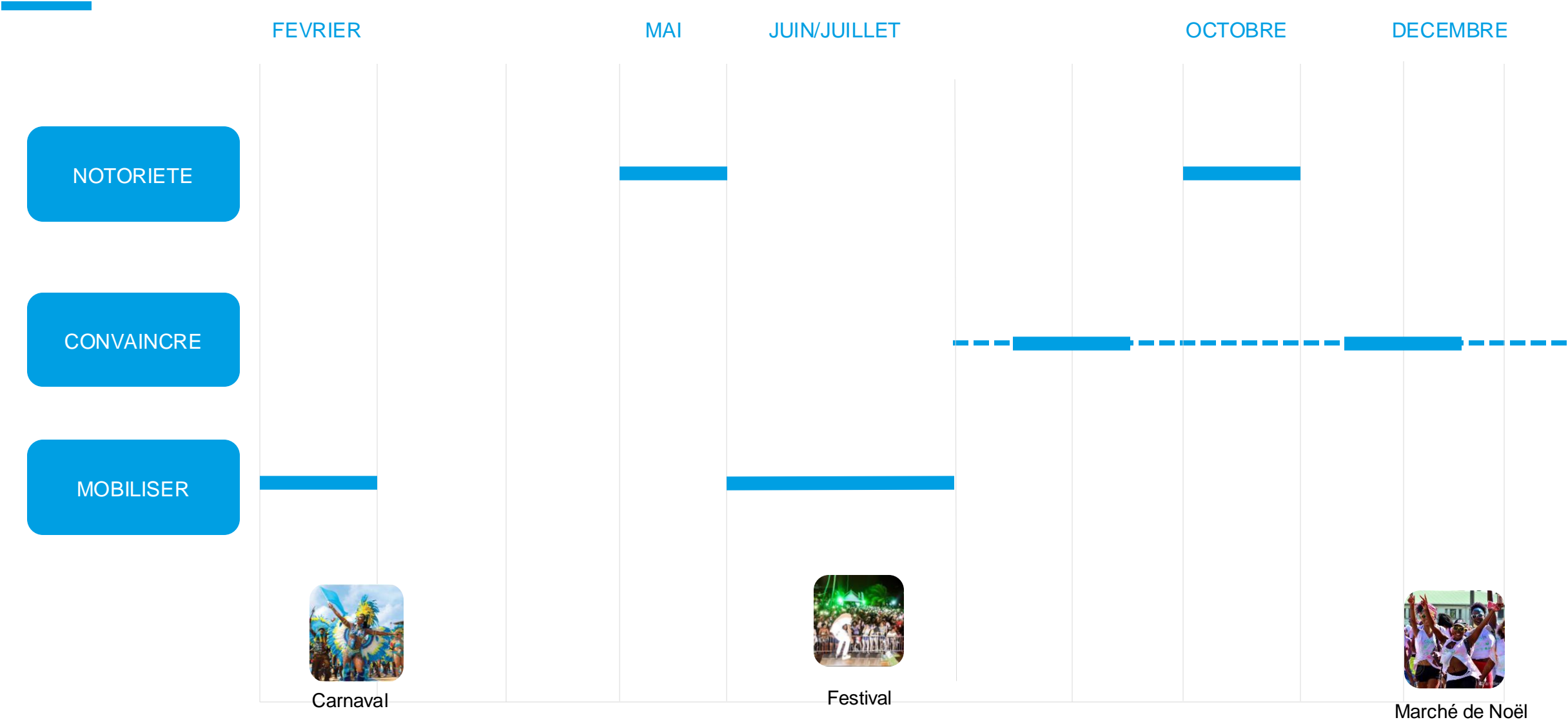
S'assurer auprès de la collectivité/les organisateurs qu'un dispositif de tri des emballages et papiers est mis à disposition du grand-public

Les manifestations ciblées à date :

- Carnaval à Kourou, le 22 février 2023 : réalisé
- Festival Wyhcella à Kourou, les 29 et 30 juillet 2023 :
- Marché de Noël à Cayenne, en décembre 2023

- Tour cycliste de Guyane 2023 : à confirmer

Calendrier 2023



3.3



Recyclage

Pourquoi un AMI sur la valorisation locale en Outre-mer ?

Les territoires ultra-marins ont majoritairement recours à l'**exportation pour le recyclage**

La principale raison est structurelle :

leur **faible bassin de population** génère des **volumes de déchets trop limités** pour favoriser le déploiement d'infrastructures de recyclage industrielles de manière pérenne

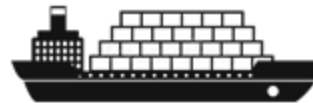
Conséquences :

Valorisation locale



Verre uniquement
(sauf la Réunion et Mayotte)

Exportation



80% des tonnages,
soit en moyenne **8 000 km parcourus** par tonne

Impact



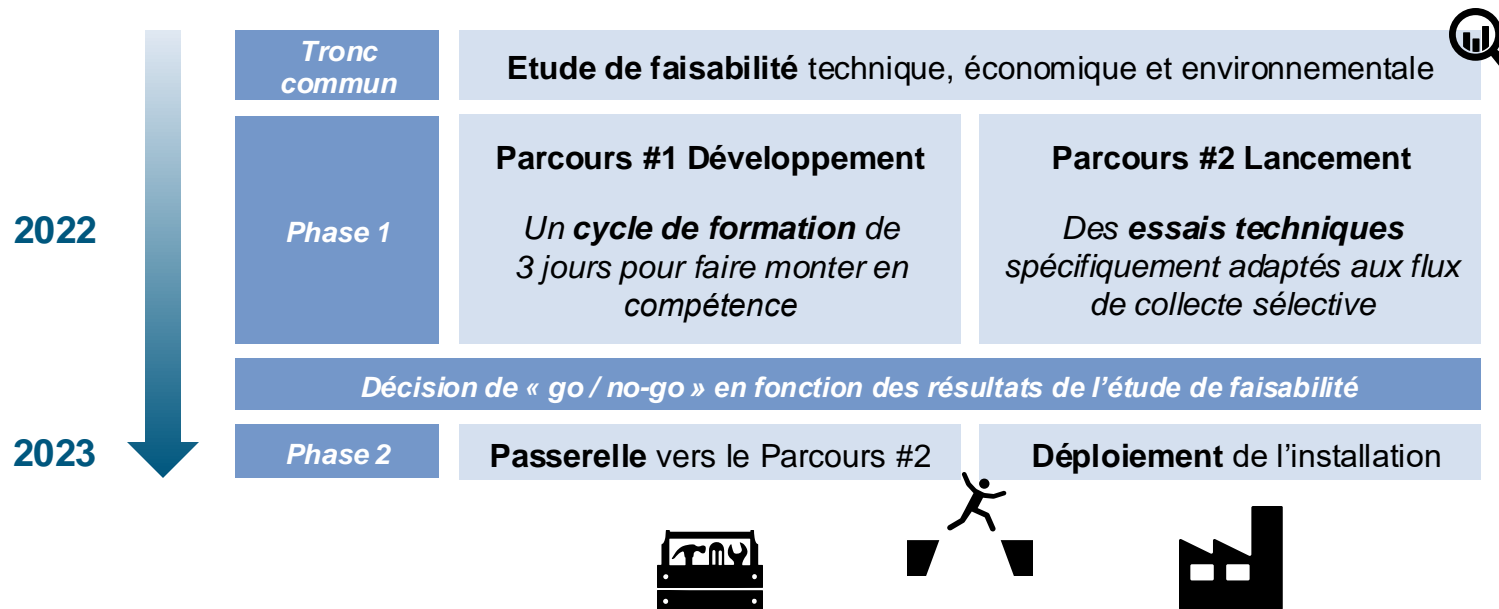
**Coût économique et
environnemental**

Rappel de l'AMI Valorisation locale en Outre-mer en cours

Objectifs :

- fournir un **accompagnement technique et financier** au développement de solutions locales de valorisation des matériaux issus de la collecte sélective dans les territoires ultramarins
- valoriser le développement du **savoir-faire de ces territoires**

Méthode : deux parcours distincts, adaptés au niveau d'avancement des projets et reliés par une passerelle :



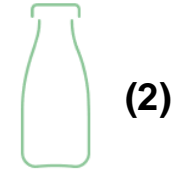
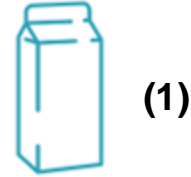
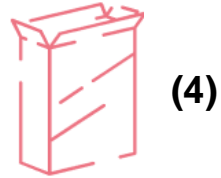
Rappel de l'AMI Valorisation locale en Outre-mer en cours

Financement :

- prise en charge complète de la formation du Parcours #1
- jusqu'à 80% de taux de financement selon les lignes de dépenses éligibles (études, tests, équipements)

Dépenses éligibles	Taux de financement Citeo	Plafond de financement Citeo
Parcours #1 : Développement (dépenses gérées en propre par Citeo)		
Formation (ateliers thématiques)	100%	N/A
Frais de participation aux ateliers (transport, restauration, hébergement)	100%	N/A
Parcours #2 : Lancement		
Tests (caractérisations, analyses en laboratoire, prototypages, etc.)	80%	10 000 € / test
Equipements (amortissement d'achat ou location pendant la durée de l'AMI)	80%	300 000 €*
Communication (prestations, événements, etc.)	30% des dépenses éligibles du projet	5 000 € / campagne
Tronc commun		
Etude de faisabilité (BE / consultance)	80%	50 000 €
Pilotage		
Pilote (1 RH ou AMO pour le la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des résultats)	15% des dépenses éligibles du projet	20 000 €

15 projets lauréats répartis sur 4 territoires



 (paillettes et granulés) (mobilier)	 (pulpe sèche et humide) (articles moulés)		 (ajout béton)	
 (mobilier et construction)	 (alvéoles d'œufs)			
 (paillettes et granulés) (mobilier)		 (isolant thermique)		 (électricité et chaleur)
	 (alvéoles d'œufs)		 (média filtrant)	

Calendrier de mise en œuvre de l'AMI

Réalisations en 2022 :

- Inauguration de la plateforme de recyclage STS à la Réunion en avril 2022
- Ateliers de formation des projets de Parcours #1 à Paris du 14 au 16 juin 2022



STS relève le pari du recyclage du verre

Spécialisée dans le tri des déchets du BTP, STS lance en avril 2022 à Pierrefonds une activité de broyage du verre, qui sera incorporé dans le béton par les principaux fabricants de l'île.

Par Bernard Grollier

Depuis une quinzaine d'années, le site de Sud Traitement Service (STS) attire les regards des automobilistes quittant Saint-Pierre en direction du Nord. À deux pas de la quatre-voies, sur trois hectares, STS accueille chaque année entre 80 et 130 000 tonnes de déchets du BTP pour les trier et si possible les valoriser, en granulats à usage routier et broyats de bois pour l'horticulture. L'entreprise, fondée par Philippe Frégence et Rodolphe Lorion, à la tête de deux PME du BTP, a également développé une filière de recyclage des déchets de plâtre, incorporés dans les produits de Ciments de Bourbon.



Philippe Frégence (à g.), cofondateur de Sud Traitement Service (STS), et Eric Rollin, directeur technique, dans son centre de valorisation des déchets, à Pierrefonds.

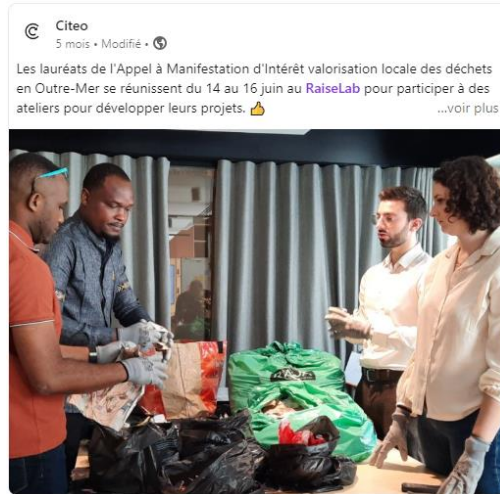
« Nous captions également du verre, comme des vieux nacres ou des vitres de fenêtres, ainsi que 800 tonnes de verres plats, explique Eric Rollin, directeur technique de STS. On s'intéresse à ce gisement depuis longtemps

et après de longues recherches et divers essais, nous avons identifié un procédé de broyage produisant une poudre qui intéresse les fabricants de béton. » Ces derniers comprennent la porosité du basalte réunionnais en sardosant leur produit en ciment, ce qui a un coût. La poudre de STS permet de

réduire les quantités de ciment dans le béton et d'améliorer sa performance, notamment sa résistance à la fissuration. L'entreprise solidaire vient d'investir 7 millions d'euros dans son Centre de valorisation des déchets (CVD), sur la zone de Pierrefonds. Le haut bâtiment de 2 300 m² ac-

ueille à la fois la ligne de broyage du verre et les installations de traitement des déchets de plâtre, dont les capacités permettront de traiter la totalité du gisement réunionnais. « À une époque où l'approvisionnement extérieur devient compliqué, les ressources locales suscitent de l'intérêt, poursuit Eric Rollin. Le projet bénéficie de la dépollution et de subventions, notamment parce que nous avons installé une centrale photovoltaïque en toiture pour couvrir 50 % des besoins de notre activité, énergivore. »

Le CVD travaille d'ores et déjà à organiser son approvisionnement, en attirant notamment le flux de la collecte sélective, qui représente la majorité du gisement. Outre les bouteilles, les verres plats et les pare-brise pourront également être transformés en poudre à Pierrefonds.



À venir en 2023 :

- Finalisation des études de faisabilité et décision de go / no-go pour les projets en fonction des résultats, au S1 2023
- Financement des équipements pour le déploiement des installations de valorisation locale, à partir du S2 2023
- AMI valo locale saison 2 :

	?	?	?	?	?	?	
	?	?	?		?	?	
	?	?					
	?	?	?				?
	?	?	?				
	?	?	?	?	?	?	
	?	?	?	?	?	?	

Mise en œuvre opérationnel de la reprise des matériaux



V. Actions spécifiques à l'outre-mer

V.1. Principes généraux

V.1.c. Reprise et recyclage

Les principes communs de la reprise et du recyclage des déchets d'emballages ménagers conformes aux standards *s'appliquent* dans les territoires concernés, quelle que soit l'option de reprise et de recyclage, à toutes les tonnes triées en vue du recyclage et ouvrant droit à un soutien par le titulaire.

Le titulaire propose à la place de l'option de « reprise filière » une *option de reprise et de recyclage spécifique aux territoires ultra-marins*.

Dans cette option de reprise spécifique aux territoires ultra-marins, le titulaire propose aux collectivités territoriales avec lesquelles il a conclu un contrat, une *garantie de reprise* en toutes circonstances de l'ensemble des *déchets d'emballages conformes aux standards*, et ce pour chaque standard (à l'exception des standards spécifiques à l'extension des consignes de tri et aux papiers-cartons complexés), à un *prix de reprise positif ou nul*, départ du centre de tri ou de l'unité de traitement ou de plateforme de regroupement.

Le titulaire informe la collectivité territoriale des différents *coûts* qu'il supporte, des *prix de vente* et de la *destination* des matériaux triés.

Si pour un standard, les prix de vente sont supérieurs à l'ensemble des coûts supportés, *l'écart correspondant est versé à la collectivité territoriale*.



Concordance des tonnes des soldes EMB



Citeo contractualise directement avec les repreneurs (13 contrats en cours)



Citeo assume le coût de la reprise



Envoi d'un courrier annuel de bilan de la reprise



Reversement des standards bénéficiaires par CL et par flux

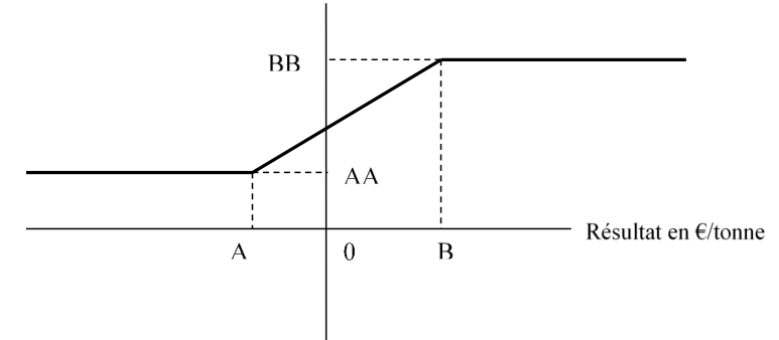
Mission d'état des lieux et refonte des contrats de reprise

Objectifs : optimiser les résultats de la reprise, notamment les recettes et coûts :

Phase 1 – Etat des lieux de la reprise DROM-COM en 5 lots :

- Documents contractuels
- Cadre normatif
- Marchés de rachat matière (recettes)
- Logistique terrestre et maritime (coûts)
- Opportunités d'exutoires régionaux

Formule de rémunération actuelle :



Phase 2 – Proposition d'un contrat-type et d'un guide d'appel d'offres

Prochaines étapes :

Mission BE :
T1-2 2023

AO :
T2-3 2023

Signatures contrats 2024 :
T4 2023

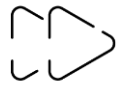
3.4

Déchets abandonnés

La « philosophie d'accompagnement » de Citeo en matière de lutte contre les déchets abandonnés

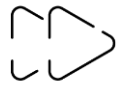


Les moyens de la REP doivent servir à réduire le nombre de déchets abandonnés d'emballages ménagers dans les espaces publics, urbains ou naturels.

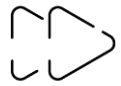


Le **nettoisement curatif** seul ne peut pas tout !

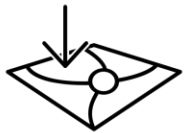
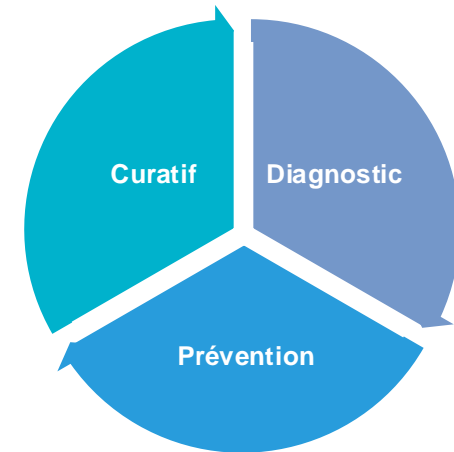
Pour agir efficacement sur le gisement et la pollution liée aux déchets abandonnés, il est primordial de mener :



des **actions de diagnostic** (connaître et comprendre)



pour mener les **actions de prévention adaptées**



Pour une efficacité optimale, il est intéressant d'agir sur de grands périmètres



Et en coordination avec d'autres acteurs pour bien appréhender la dynamique territoriale à l'œuvre

Le Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA)

Le Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA) est un plan d'actions structuré pour prévenir et gérer efficacement les déchets abandonnés sur un territoire : il identifie les actions complémentaires associant diagnostic + préventif + curatif

Il est le cœur du partenariat avec Citeo

Le diagnostic - une étape indispensable

- Objectif : comprendre la pollution de DA sur le territoire (où, quoi, qui) et cibler les actions
- Un outil phare : la cartographie des hotspots

La prévention

- Objectif : donner les moyens de ne pas abandonner le déchet
- Des exemples : installer ou retirer des dispositifs de collecte et sensibiliser les usagers

Le nettoyage curatif

- Objectif : limiter l'impact sur la biodiversité
- Des exemples : opérations de nettoyage adaptées

Les cibles : au titre des déchets abandonnés, 2 grands types de **bénéficiaires**



Les collectivités territoriales
en charge de la salubrité publique
et leurs groupements

Entendues au sens de la convention comme
toute commune et tout EPCI à fiscalité propre.

Une **CONVENTION-TYPE**
avec couverture d'une partie des coûts de nettoyage,
en fonction de la taille et du milieu de la commune



Les autres personnes publiques

Toute personne morale de droit public
n'appartenant pas à la catégorie « Collectivités territoriales
en charge de la salubrité publique ou leurs groupements »
**en charge de l'entretien de terrains relevant de sa
gestion,**
dès lors que s'y trouvent des déchets devant faire l'objet
d'opérations de résorption ou de nettoyage.

Des **CONVENTIONS SPÉCIFIQUES**
en fonction des typologies de bénéficiaires
(gestionnaires de certains espaces naturels,
gestionnaires de réseaux routiers, autres personnes publiques)

Deux possibilités de conventionnement pour les collectivités territoriales en charge de la salubrité publique



ou



Une collectivité territoriale en charge de la salubrité publique peut...

Conventionner seule

La Collectivité territoriale, eu égard à ses compétences, peut mettre, seule, en œuvre l'ensemble des actions mentionnées dans le contrat-type sur son périmètre.

Elle sera seule signataire du contrat.

Conventionner en groupement via un mandataire

Si la collectivité territoriale souhaite s'associer à d'autres collectivités pour mettre en œuvre un plan d'actions **sur un territoire élargi**, les collectivités partenaires concluent **entre elles une convention de groupement** et désignent **un mandataire** qui sera signataire de la convention.

Le mandataire sera alors l'interlocuteur de Citeo. Les soutiens lui seront versés et il se chargera de les répartir entre les collectivités partenaires.

Les financements pour les collectivités des Outre-mer

Concernant les collectivités territoriales,
les pouvoirs publics ont fixé le barème permettant de calculer le montant des soutiens à verser
avec une variation en fonction du milieu et du nombre d'habitants de la collectivité

TYPLOGIE DU MILIEU DE LA COLLECTIVITÉ	MONTANT (€/hab/an)
Urbain : commune dont la population est égale ou supérieure à 5 000 habitants permanents	5,44
Rural : commune dont la population est inférieure à 5 000 habitants permanents	1,53
Urbain dense : commune dont la population est égale ou supérieure à 50 000 habitants permanents	7,31
Touristique (hors urbain dense) : communes qui remplissent au moins l'un des critères suivants: <ul style="list-style-type: none">• Plus d'1,5 lit touristique par habitant;• Un taux de résidences secondaires supérieur à 50 %• Au moins 10 commerces pour 1 000 habitants	5,95

Barème extrait du cahier des charges d'agrément de la REP Emballages ménagers

Une convention avec 3 niveaux d'engagement

- Une convention pluriannuelle de 3 ans (période 2023-2025), renouvelable une fois jusqu'au 31/12/2028.
- Synthétisée dans un seul fichier de convention « en ligne » via un espace dédié
- 3 niveaux d'engagement en fonction de la taille de la collectivité et de son groupement :

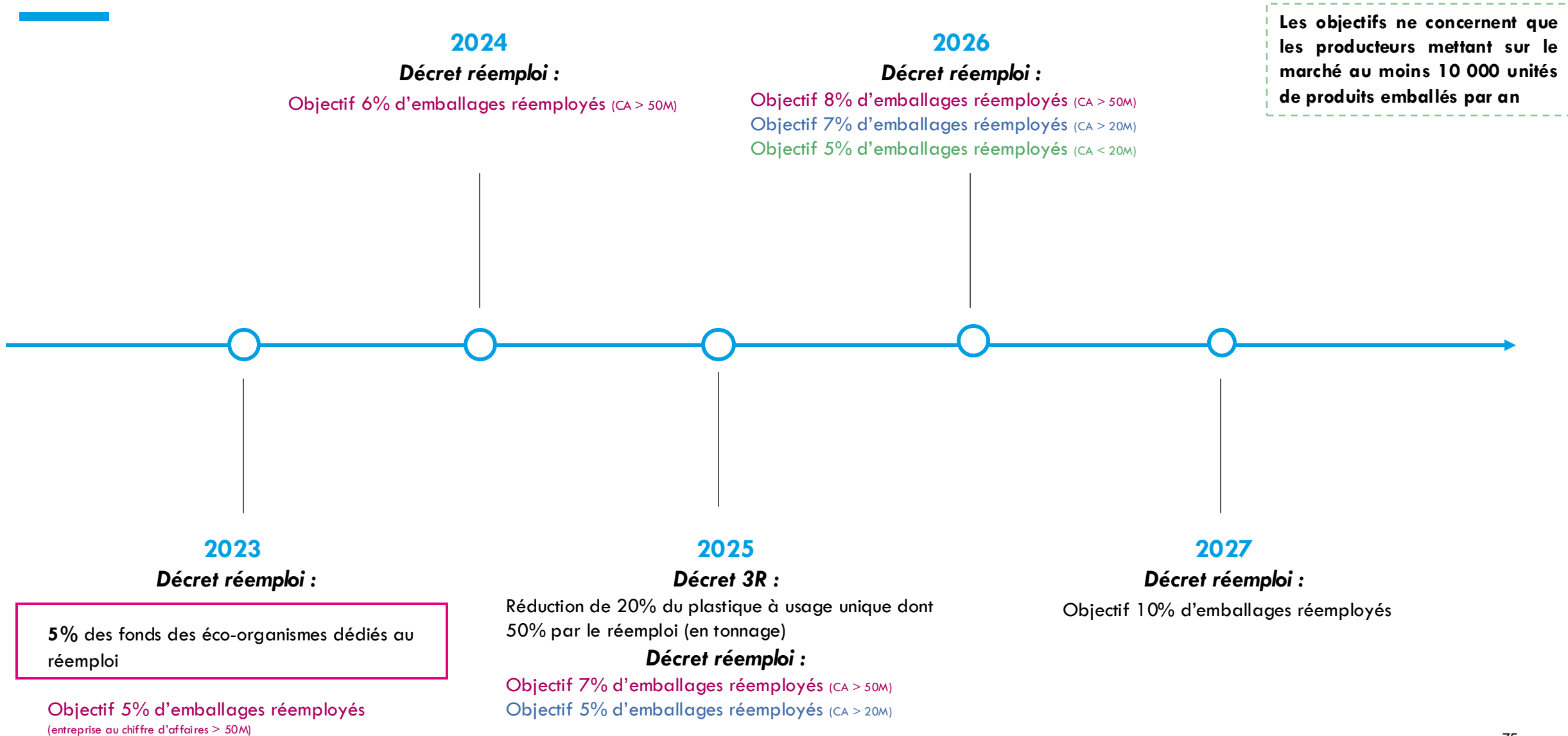


3.5

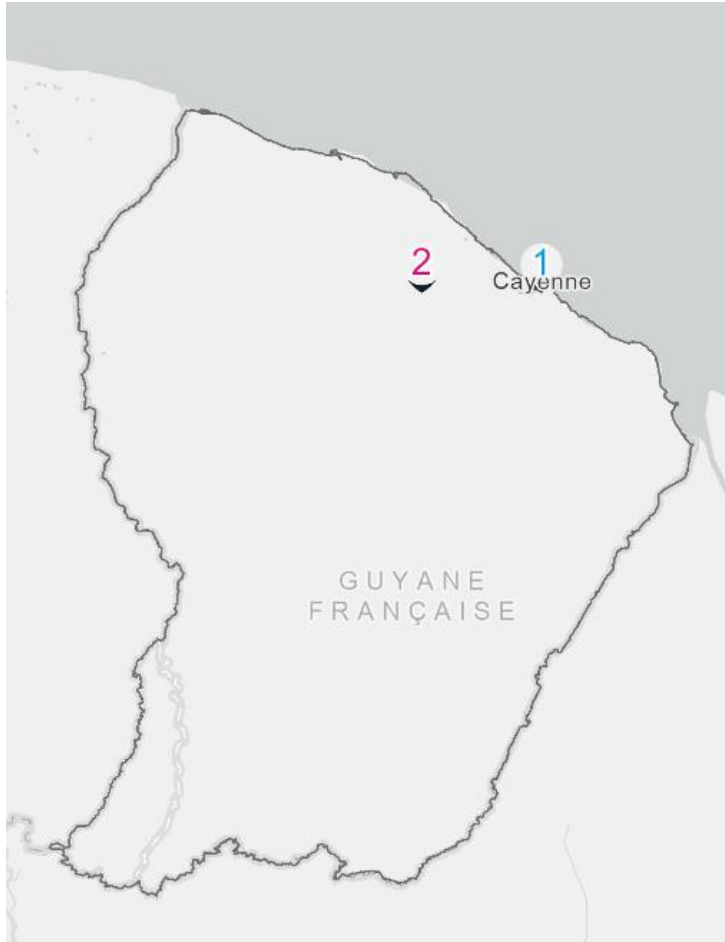
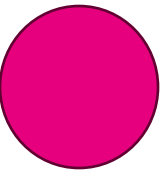


Réemploi

Une trajectoire ambitieuse pour développer le réemploi cette année



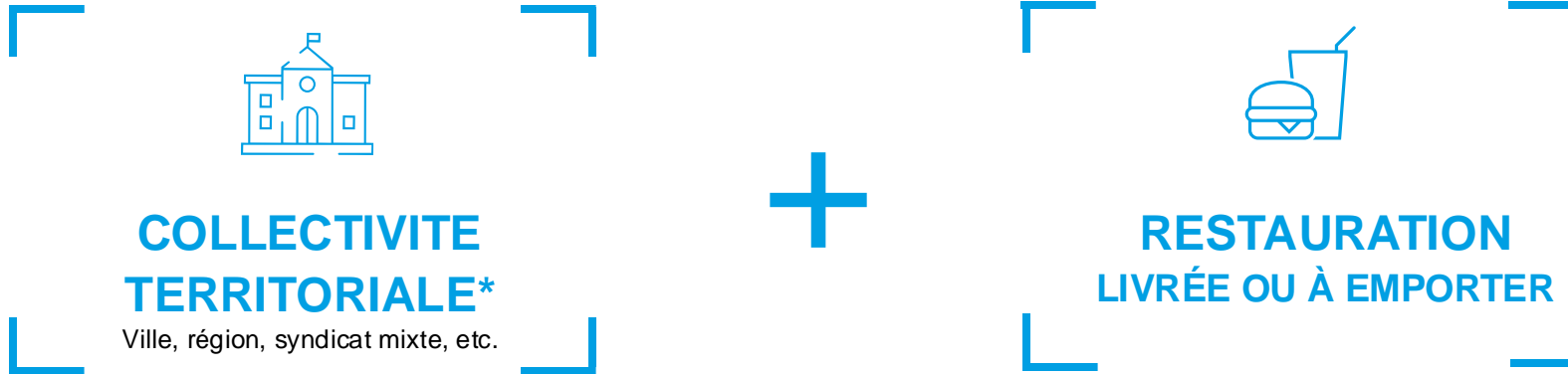
Cartographie des initiatives réemploi en Guadeloupe



	Initiative	Type de produit
1	Grand Marché Bio	Emballages en verre
2	La Consigne	Etude pour proposer une offre de service « clés en main » avec la mise à disposition de contenants en plastique réemployables, la collecte, le nettoyage et une application mobile pour assurer logistique et traçabilité

■ Producteurs faisant du réemploi ■ Etude

Permettre le développement du réemploi dans le secteur de la restauration

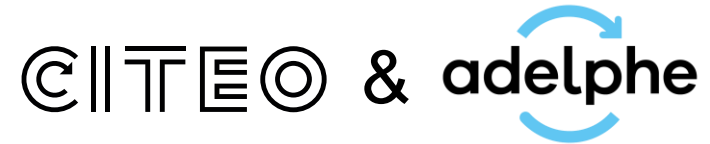


Pour être éligible sur l'année 2023, les conditions suivantes doivent être réunies :

- L'ensemble des restaurateurs doivent être clients d'un éco-organisme au titre de leur obligation environnementale liée à la REP pour le recyclage de leurs emballages ménagers
 - Citeo accompagne les Collectivités pour faciliter l'adhésion des restaurateurs partenaires : <https://www.citeo.com/devenir-client/>
- Fournir la liste des restaurants partenaires au projet et l'ensemble de leur IDU (Numéro d'identifiant unique).

*Collectivités, leurs groupements et établissements ayant compétence pour participer au présent appel à projets (ville, région, syndicat mixte, etc...), en tant que porteur du projet sur la restauration livrée ou à emporter sur son territoire.

Un financement sur plusieurs années



Permettre à tous nos clients de définir et de mettre en œuvre leur ambition réemploi

Quelques grands principes (2/2)

Dans cette logique d'inciter les restaurateurs à développer des solutions de réemploi, Citeo et Adelphe proposent de financer et d'accompagner les projets portés par des collectivités :



FINANCEMENT et ACCOMPAGNEMENT

- ▶ Citeo financera jusqu'à **70% des dépenses éligibles du projet** dans la limite de **2,5M€** (ce qui correspond à un projet de minimum de 3.57M€ de dépenses éligibles)
- ▶ En plus d'un soutien financier, Citeo et Adelphe fournissent **un soutien technique** afin de capitaliser sur les connaissances et contribuer à l'accélération du développement du réemploi sur le long terme, sur l'ensemble du territoire.



Modalités de paiement de l'accompagnement :

- 1er versement une fois 30% des dépenses engagées sur le montant total des dépenses éligibles du projet.
- 2ème versement à la fin du projet, sur justification des factures et à réception des livrables finaux.

Quels sont les projets attendus ?



ÉTUDES

Travail préparatoire à un projet opérationnel.

Objectif : Réaliser un diagnostic et valider les hypothèses d'un concept avant de l'expérimenter sur le terrain.

- Etude de faisabilité
- Etude en Recherche et Développement
- Etude d'opportunités consommateur
- Etude environnementale



EXPÉRIMENTATIONS

Test terrain à petite échelle impliquant un investissement restreint

Objectif : tester la faisabilité, validité d'une partie ou de la totalité de la boucle de réemploi avec l'objectif d'entériner une hypothèse.

Cela peut passer par exemple par :

- Expérimentation sur la traçabilité et les modalités de consigne (financière ou non) ;
- Expérimentation de lavage et de logistique



PASSAGE À L'ÉCHELLE

Investissements ou frais de fonctionnement liés au réemploi

Des infrastructures nouvelles peuvent être nécessaires dans la mise en place d'un projet de réemploi :

- Achat d'un parc de contenants réemployables *(à mettre à disposition des commerçants ou des opérateurs de réemploi)*
- Dispositifs de retour des emballages *(par exemple, les automates de récupération ou les systèmes basés sur la confiance)*
- Prestations ou équipement de lavage des contenants
- Développement de solution technique pour le suivi des contenants

Quelques grands principes (1/2)

CE QUI EST INCLUS

- ❑ Les projets concernant les emballages ménagers ;
- ❑ Les candidatures portées par des collectivités territoriales pour la restauration livrée ou à emporter uniquement ;
- ❑ Les frais engagés entre le **01/01/2023** et le **31/12/2024**;
- ❑ Les projets se terminent fin 2024 au plus tard.

CE QUI N'EST PAS INCLUS

- × Les projets ciblant les emballages industriels et commerciaux ;
- × Les projets portés uniquement par des opérateurs de réemploi, des fédérations (*les collectivités doivent être les uniques porteurs de projet, mais d'autres acteurs peuvent toutefois être partenaires du projet*)
- × Les projets portés par des collectivités territoriales pour des sujets autre que la restauration livrée ou à emporter ;
- × Les projets concernant de la vaisselle pour une consommation sur place (restauration commerciale, restauration collective, etc.)
- × Les projets débutant en 2024 ou après ;
- × Les frais engagés avant 01/01/2023.

04



Echéancier de mise en œuvre

La programmation : échéancier prévisionnel de mise en œuvre

Levier	Actions	2023		2024		2025
Collecte et tri	Densification des réseaux de collecte		Commande des bornes par Citeo pour la CCDS	Implantation des bornes à la CCDS		Densification à définir avec les CL
			Poursuite implantations des bornes sur la CACL	Poursuite implantation des bornes sur la CACL		
	Habitat collectif		Identification de sites test par la CACL	Densification HC sur la CACL		
	ECT		Lancement étude évolution du centre de tri Ekotri par la CACL	Etudes complémentaires éventuelles		Aides Investissement études
	Hors-foyer	Lancement de la consultation par CITEO	Présentation des offres aux collectivités			
	Incitation au geste de tri				Lancement d'un AMI	Mise en œuvre de l'AMI

La programmation : échéancier prévisionnel de mise en œuvre

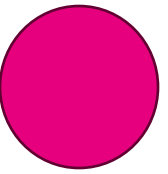
Levier	Actions	2023	2024	2025
Mobilisation	Observatoire du geste de tri de la Guyane	Réalisation des enquêtes et présentation aux CLs		Réalisation des enquêtes
	Campagne de sensibilisation Citeo	1ère vague en mai et 2ème vague en octobre	Campagne à définir suite enquête	Campagne à définir suite enquête
	Campagne fil rouge communication de preuves	3 vagues en septembre, novembre et décembre	À définir	
	Activations terrains	<ul style="list-style-type: none"> • Carnaval de Kourou, • Festival Wyhcella • Marchés de Noël 	Evènements à définir en 2024	Evènements à définir en 2025

La programmation : échéancier prévisionnel de mise en œuvre

Levier	Actions	2023		2024	2025
Recyclage	Accompagnement des lauréats de l'AMI Valorisation locale	Décision de go / no-go	Déploiement des installations		
	Nouvel AMI valorisation locale	Identification des porteurs de projets potentiels		Lancement de l'AMI	
	Mise en œuvre opérationnelle de la reprise des matériaux	Mission BE	Appel d'offre	Signature des contrats	

La programmation : échéancier prévisionnel de mise en œuvre

Levier	Actions	2023	2024	2025
Déchets abandonnés	Premières conventions déchets abandonnés	Clôture de la convention du PNG		
	Nouvelles conventions DA		Présentation de la nouvelle convention aux EPCI et communes	Signature des premières conventions et mise en œuvre des PLDA Mise en œuvre des PLDA Poursuite signature conventions
	Actions de prévention et de sensibilisation aux gestes civiques pour former des écocitoyens	<ul style="list-style-type: none"> • Expédition 7^{ème} continent • Gestes propres 		
Réemploi	Appel à projet	Identification des porteurs de projet		



05

Les indicateurs et projection des tonnages à 2025

Les indicateurs

Année de référence : 2021

Mise à jour : annuelle (2023 / 2024 / 2025)

Les projets spécifiques (valorisation locale, communication nationale, réemploi...) feront l'objet d'indicateurs distincts.

MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

- Nombre et types de porteurs de projet

SUIVI DES REALISATIONS

- Nombre de bornes installées par flux (emballages légers/papiers et verre)
- Nombre de projets par état d'avancement

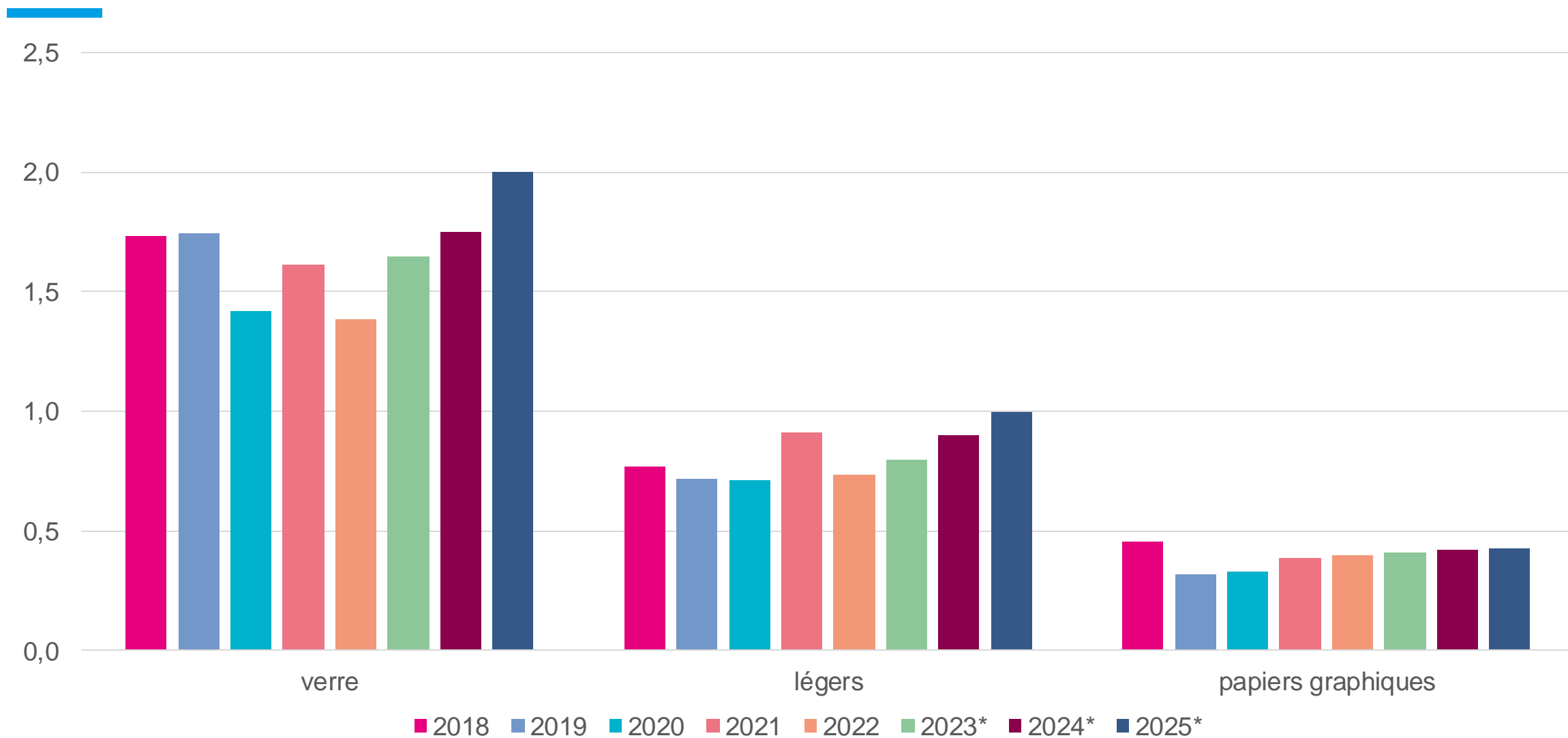
ENGAGEMENTS FINANCIERS

- Montants programmés/engagés par territoire et par porteur de projet
- Montants engagés/tonnes supplémentaires collectées

RESULTATS

- Tonnes collectées par flux (emballages légers/papiers et verre)
- Performances de collecte par flux (emballages légers/papiers et verre)
- Personnes sensibilisées par type d'actions de communication (print, digital, mass media, communication de proximité)

Projection des tonnages à 2025 (en ktonnes)



06

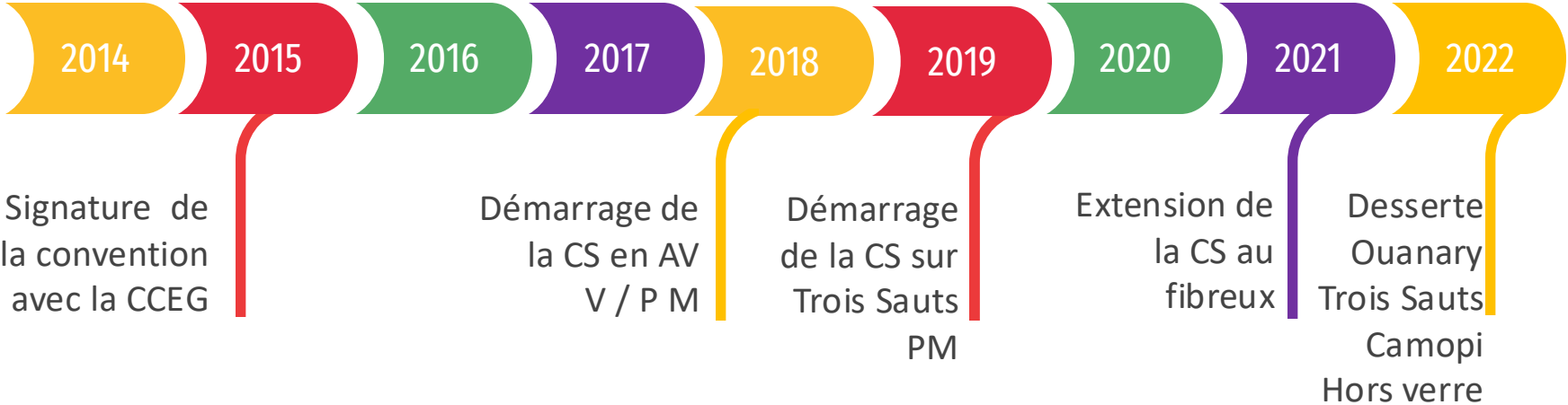


Focus sur les territoires en pourvoi

6.1

Le pourvoi de la CCEG

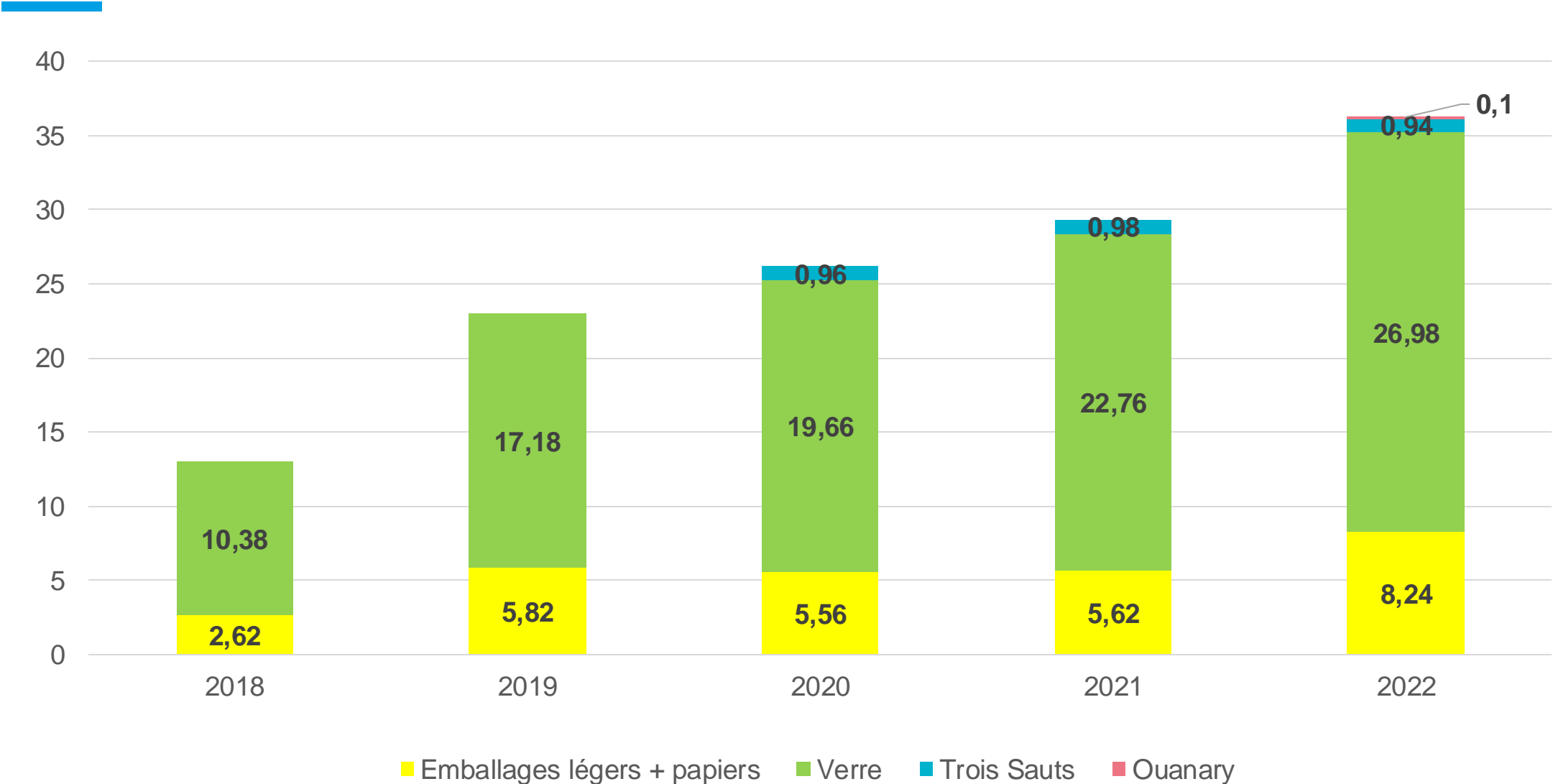
Les dates clés du pourvoi de la CCEG



Focus C.C.E.G : les prestataires

- **Pré-collecte :** **SULO** fabrication, montage et implantation des conteneurs.
- **Collecte :**
 - sur Saint Georges & Régina / **Guyane Recyclage** collecte l'ensemble des colonnes, nettoie les abords des colonnes
 - sur Trois Sauts / **P.K.I.L** collecte les sacs jaunes puis les transporte jusqu'à Saut Maripa – la CCEG assure le transfert entre Saut Maripa et le quai de transfert de Saint Georges
 - sur Ouanary / Transport CASTELLO - la CCEG assure le transfert entre débarquadaire et le quai de transfert de Saint Georges
- **Tri des emballages :** Convention avec la **CACL** pour le tri sur EKOTRI.
- **Reprise des matériaux :** **Guyane Recyclage** pour les emballages légers, **Eiffage** pour le verre
- **Communication :** **COM'EVENTS** en charge de la sensibilisation au geste de tri des habitants a missionné la DAAC

Bilan des tonnages collectés



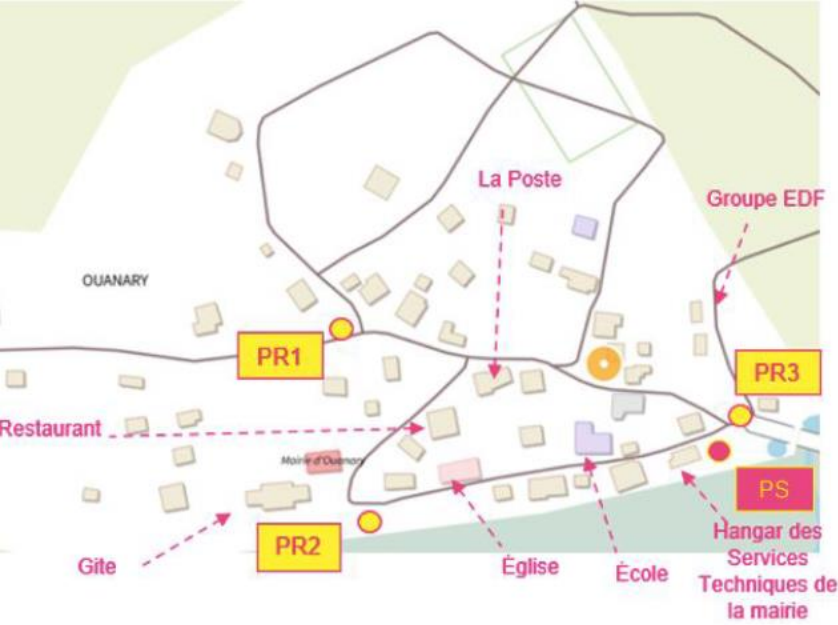
Focus collecte Trois Sauts



Mois de collecte	Poids (kg)
Mars 2022	280
Juin 2022	300
Décembre 2022	360
Total	940



Focus collecte Ouanary



Mois de collecte	Poids (kg)
Mars 2022	40
Décembre 2022	60
Total	100



Ouanary : alerte sur la qualité



Focus collecte Camopi



10 ilots de tri installés au niveau des PR mis en place par la CCEG (maintien des habitudes pour les habitants et les services, maillage efficace, ...).

Bacs OM installés par la CCEG suite à plusieurs plaintes/demandes des administrés et de la mairie.

La gestion des emballages en verre



Acquisition de 3 broyeurs à verre par la CCEG.

Dans un premier temps, installation de broyeurs sur Ouanary et sur Camopi bourg.

Installation des bacs de collecte verre (80 litres) sur ces 2 communes courant de l'été pour démarrage collecte.

Contractualisation à venir entre Citeo et la CCEG pour des prestations de broyage.

Les sites encore à doter

- Kaw
- Écarts de Saint Georges (Trois Palétuviers, Blandin, Tampack)

6.2

Le pourvoi de la CCOG

Les dates clés du pourvoi de la CCOG

Signature de la convention avec la CCOG

Démarrage de la CS en AV V / P / M

Mise en service de la chaîne d'affinage



Des prestataires sur chaque maillon de la chaîne

Conformément aux cahiers des charges, les contrats passés par Citeo pour les besoins du pourvoi sont attribués par voie de mise en concurrence privée au terme d'une procédure impartiale, transparente et ouverte.

Précollecte



SULO

Maintenance
des bornes



Collecte



GUYANET

Tri



SAR

Reprise



Guyane Recyclage
Eiffage

Communication



COM'EVENTS

Le dispositif de collecte actuel

76 îlots de tri implantés sur les communes reliées au réseau routier.

Sur chaque îlot de tri, **3 colonnes** :

- Emballages en verre
- Emballages en métal
- Bouteilles et flacons en plastique

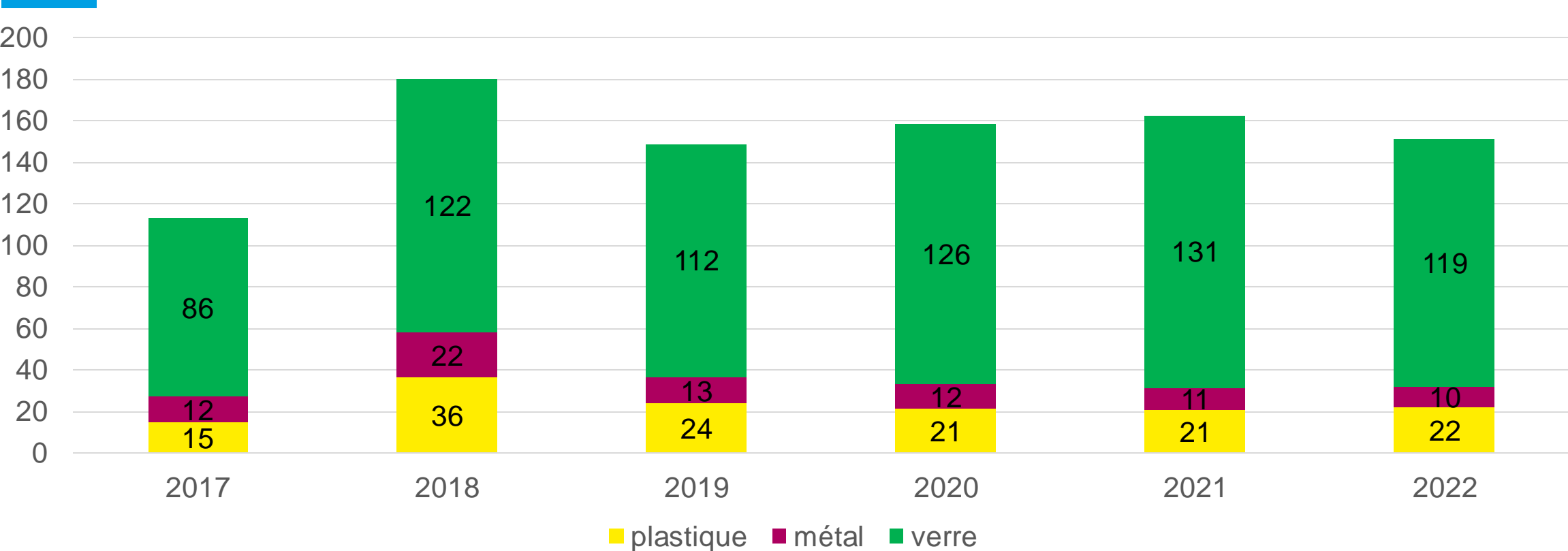


Communes reliées au réseau routier	Nombre d'îlots de tri
Saint Laurent du Maroni	55
Mana	8
Apatou	9
Awala - Yalimapo	4

La plateforme d'affinage de Saint Laurent du Maroni



Bilan des tonnages collectés sur la CCOG



Des tonnages stables sur les métaux et les plastiques, en baisse sur le verre.

Plans d'actions sur les communes reliées au réseau routier

➤ Extension des consignes de tri au fibreux :

- Modification du schéma de collecte :
 - les emballages en plastique et en métal sont triés dans les bornes « jaune »
 - les emballages en carton et les papiers sont triés dans les bornes « bleu » : modification des bornes « grenat » pour ouverture plus large + plastron « bleu »
 - modification des stickers des bornes pour refaire l'ensemble des consignes prévue **en septembre 2023**
 - **Démarrage prestation en octobre 2023**
- Adaptation sur le site du centre d'affinage
 - Collecte et stockage du flux fibreux en benne fermée
 - Acquisition de « bennes grillagées » de stockage tampon avant mise en balle
 - Stockage des balles de fibreux dans un conteneur maritime avant envoi sur Ekotri

➤ **Densification, notamment sur Saint Laurent du Maroni**

- Convention d'implantation de bornes avec la SIMKO (validation pour 12 résidences) signée **en juin 2023**
- **Mise en place point d'ici juillet 2023**

Mise en place de la collecte sélective sur les communes isolées

- Sur les 3 communes (Maripasoula, Papaïchton et Grand-Santi), l'objectif est de mutualiser les moyens de collecte et de conditionnement avec la CCOG.
- Sur ces communes, mise en place d'une collecte d'apport volontaire avec des bornes AZTECA (schéma de collecte en fibreux / non fibreux / verre). **Commande bornes passée pour pose Maripasoula sur octobre 2023, début du service en novembre 2023.**
- La CCOG assure la collecte des bornes avec le matériel dont elle dispose (tracteur + grue sur berce + benne). Les flux de fibreux et de non fibreux sont enrubannés sur les différentes Unité de Traitement des Déchets équipées. Nécessité d'investir dans un système de préhension « double-crochet ». **Commande passée par Citeo en juin 2023**
- Les balles sont stockées sur les UTD puis sont chargées sur des pirogues pour déchargement à Saint Laurent du Maroni. Les flux sont ensuite triés sur la plateforme d'affinage.

Exemple UTD à Maripasoula : moyens de collecte et de stockage des apports



La collectivité dispose de moyens de collecte qui sont en train d'être remis en service : tracteurs, bennes, grues sur berce, bennes de stockage.

Exemple UTD à Maripasoula : moyens de conditionnement



La collectivité dispose d'une enrubanneuse agricole.

A ce jour, les ordures ménagères sont compactées puis sont couvertes d'un film plastique afin de permettre leur stockage et leur conservation dans de bonnes conditions. Il n'y a plus de stockage d'OM sur la décharge illégale.

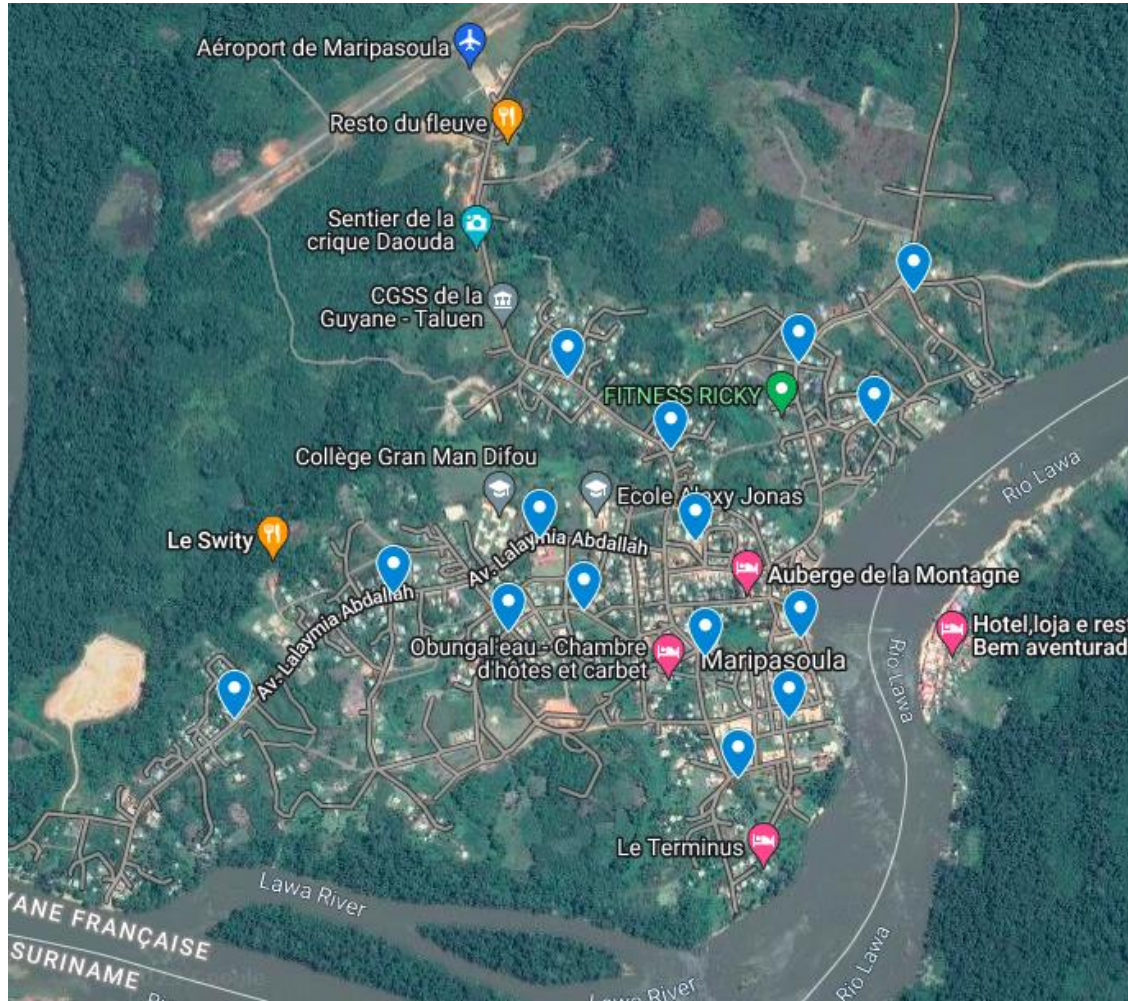
Les balles d'OM sont transportés vers un site de stockage en attendant que la nouvelle installation de stockage soit opérationnelle.



Mise en place de la collecte sélective sur les communes isolées

- Pour le verre, dans un premier temps, prise de contact avec les entreprises de TP qui interviennent sur les grands chantiers de Maripasoula (EIFFAGE sur construction de la cité scolaire, SOGEA (groupe Vinci) sur l'aéroport). Ces entreprises peuvent avoir des concasseurs pour broyer leurs déchets de chantier. **Prise de contact à faire**
- Sur ces communes, des Régies de Territoire sont en train de se structurer. Ces entités pourraient porter les actions de sensibilisation auprès des populations ainsi qu'assurer des prestations de valorisation (broyage du verre par exemple sur Papaïchton et Grand Santi). **Prise de contact à faire**

Maripasoula – 15 points à valider



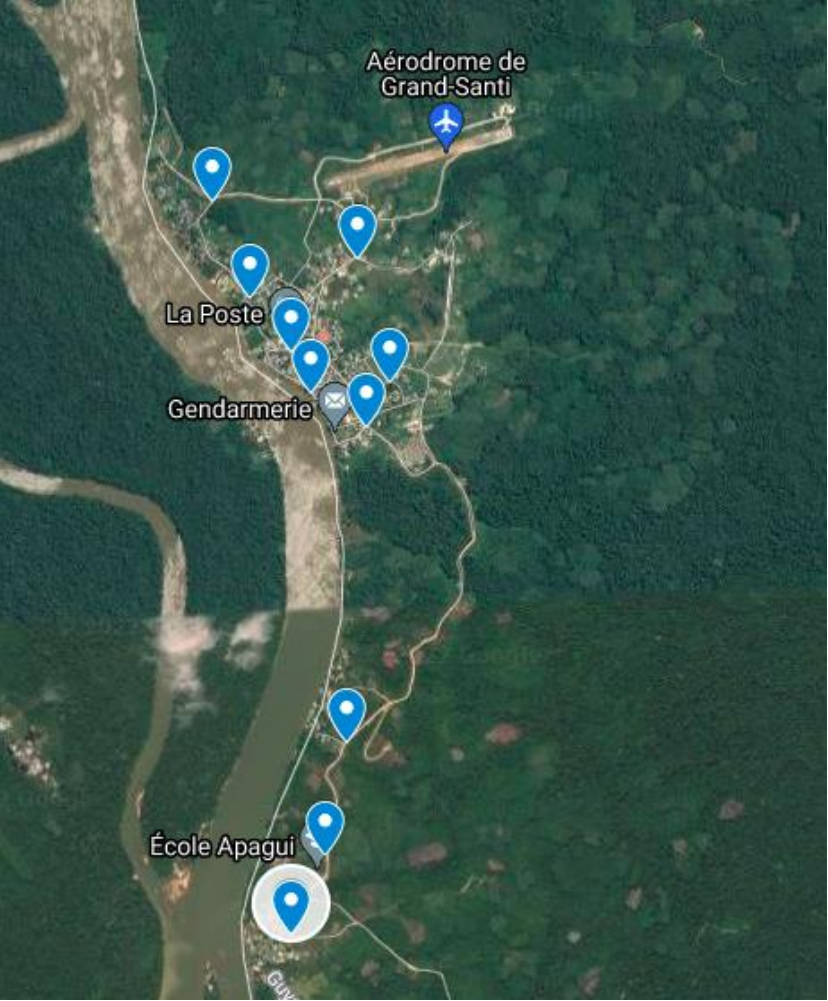
PR	Désignation
PR1	Hôtel Celia
PR2	Mairie
PR3	Marché
PR4	Restaurant « Chez Maryse »
PR5	Centre multi-service
PR6	Dispensaire
PR7	Rue Hurault
PR8	Rue du stade
PR9	Djakata
PR10	Av. Abdallah
PR11	Rte de l'aéroport
PR12	Rte de l'aéroport 2
PR13	Rte de Sophie
PR14	Rue Atiamba Payon
PR15	Rue Jaana Adan

Papaïchton (7 points à valider)



PR	Désignation
PR1	Agodé
PR2	Loka
PR3	New Assissi
PR4	Services Techniques
PR5	Hôtel / Superette
PR6	Mairie
PR7	Rue Lebi Ouman

Grand-Santi (5 points à valider)



PR	Désignation	PR	Désignation
PR1	Mairie	PR6	Grand-Citron 2
PR2	Bar	PR7	Grand-Citron 1
PR3	Gendarmerie	PR8	Kondé
PR4	Groupe scolaire	PR9	Kassabaïni
PR5	Aérodrome	PR10	Amapa Kampou

La commune de Saül



Commune seulement accessible par voie aérienne, Saül compte 150 habitants.

Mise en place de la collecte sélective uniquement sur les emballages légers et papiers. Dans un premier temps, le verre ne sera pas collecté.

Il existe un « carbet » de regroupement pour les DEEE. A ce niveau, création d'un point d'apport volontaire constitué de 3 contenants de 220 litres.

Les contenants doivent respecter la norme pour le transport aérien soit 1H2 (« 1 » correspond à un « fût », « H » en « plastique », « 2 » correspond à « Tête ouverte » (open-top couvercle amovible)).

Il y a 2 vols cargos par semaine , le mercredi et le samedi.

Le chargement max est de 50 fûts, avec un poids max de 25 kg par fût. **Modalités de réception à l'aéroport de Cayenne à valider**



Les villages amérindiens du Haut-Maroni



Plusieurs villages amérindiens sont situés le Haut-Maroni : Elahe, Taluen, Twenke, Antecum Pata, Kayode. Il y a près de 1000 habitants. Les déchets d'emballages (surtout canettes et bouteilles plastiques) peuvent représenter jusqu'à 90% du volume de déchets produits.

Dans un premier temps, collecte des emballages légers et des papiers en sacs.

Ces sacs seront collectés par pirogue pour être acheminés vers Maripasoula pour massifier les tonnages avant évacuation par le fleuve vers Saint Laurent du Maroni.



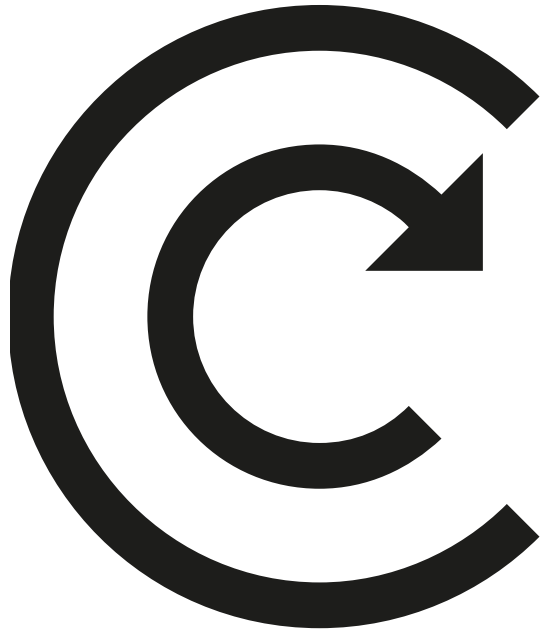


merci



50 boulevard Haussmann
75009 Paris

01 81 69 06 00
contact@citeo.com



Le présent document demeure la propriété de Citeo/Adelphe. Il est transmis à titre purement informatif et n'a pas valeur d'avis ou de recommandation technique et/ou juridique. Bien que tous les efforts aient été consentis pour s'assurer que les informations contenues dans ce document sont correctes et à jour, Citeo/Adelphe décline toute responsabilité-pour toute erreur ou omission. Citeo/Adelphe ne garantit ni la pérennité ni l'exhaustivité des informations contenues dans ce document, au regard notamment, des évolutions et interprétations réglementaires en vigueur, de l'état de l'art et des dispositifs des REP Emballages ménagers et Papier graphique. A ce titre, le détenteur reste seul responsable de l'utilisation de ce document. -



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.